

D.G.A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLÉES
SERVICE DES ASSEMBLÉES
EL/ET/12.12.23ExtraitsPV

AUBAGNE, le 12 décembre 2023

EXTRAITS du PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 12 Décembre 2023

La séance du Conseil Municipal, installée dans la salle du Bras d'Or, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 32
Excusés 11

(Ayant donné procuration :

Mme Geneviève MORFIN à Mme Sophie AMARANTINIS
Mme Brigitte AMOROS à Mme Julie GABRIEL
M. Franck-Clément CHAMLA à M. Laurent GUEDJ
Mme Faustine THIBAUD à Monsieur Vincent RUSCONI
M. Jérémy COETTO à M. Zarick KOURICHI
M. Jérémy PANGOURASSOU à Mme Danielle MENET
M. William MIROUX à Mme Magali ROUX
Mme Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY à M. Alain ROUSSET
Mme Magali GIOVANNANGELI à M. Alexandre LATZ
Mme Joëlle MÉLIN à Mme Michèle BOUGEAREL
M. Yves PERRIN-TOININ à Mme Clémentine FARDOUX)

Arrivée de Mme Geneviève MORFIN à la délibération n° 05-121223

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 33
Excusés 10

--- ooo O ooo ---

.../...

M. le Maire : L'appel fait, le quorum fixé à 22 étant atteint, nous pouvons ouvrir ce Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner notre secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne M. Zarick KOURICHI.

Y a-t-il des remarques ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 vous sera transmis ultérieurement.

Le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le **12 mars 2024**, dans l'Espace des Libertés, Salle Stéphane-Hessel.

POUR INFORMATION :

Après le vote des délibérations budgétaires, je vous invite à venir signer **les Budgets Primitifs 2024**, qui seront à votre disposition sur la table à côté de l'Administration :

- Budget Principal ;
- Budget Annexe des Pompes Funèbres ;
- Budget Annexe du Réseau de Chaleur Urbain.

Je vous invite maintenant à passer à **l'examen de l'Ordre du Jour**, après avoir pris connaissance d'un propos liminaire que je vais vous présenter.

--- ooo O ooo ---

M. le Maire : Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, ce dernier Conseil Municipal de l'année est un moment important dans notre vie démocratique locale, puisque nous allons adopter un budget ambitieux pour l'année 2024 qui, pour la première fois de l'histoire d'Aubagne, va dépasser la barre symbolique des 100 millions d'euros. C'est un budget inédit et historique en fonctionnement et en investissement. Il traduit l'ambition que porte la majorité municipale pour l'avenir du territoire et pour le bien-être des Aubagnaises et des Aubagnais.

Depuis 2014, les résultats sont visibles. Notre capacité de désendettement est passée de plus de 50 ans à 19 ans cette année. Nous avons remboursé plus de 43 millions d'euros de dettes. En 2013, la dette représentait 3 429 euros par habitant. Elle est aujourd'hui de 2 690 euros par habitant. Grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics, nous sommes parvenus à faire baisser notre endettement et à dégager des marges de manœuvre pour augmenter notre investissement avec 23 millions d'euros en 2024, soit une hausse de 12 % afin d'offrir un cadre de vie plus attractif à nos concitoyens et une solidarité renforcée auprès des plus fragiles.

Avant d'en débattre, je souhaiterais revenir sur l'incident qui s'est produit lors du dernier Conseil Municipal le 20 novembre dernier avec les oppositions municipales. En effet, lors du débat d'orientation budgétaire, Monsieur GRANDJEAN, Madame FARDOUX et Madame MELIN m'ont accusé de ne pas écouter les oppositions. Les groupes de Madame FARDOUX et de Monsieur GRANDJEAN ont même décidé de quitter la salle du Conseil Municipal. En réalité, le débat des groupes d'opposition de gauche était une tentative de manipulation politicienne pour masquer les manques d'arguments proposés par ces groupes face aux différentes politiques publiques proposées par la majorité municipale.

Mesdames et Messieurs du public, je vous demande expressément de ne pas intervenir durant les interventions des élus. Sinon, je me verrai dans l'obligation de faire évacuer la salle. Vous connaissez la façon de procéder.

Lors des débats, alors que je vous demandais quels étaient vos projets pour les Aubagnais en 2024, vous avez renvoyé systématiquement les échanges aux élections municipales de 2026. Vous avez modifié sciemment mes propos qui s'adressaient avant tout aux élus de la majorité municipale.

En réalité, faute de courage politique et de propositions concrètes que nous sommes en état d'attendre d'une imposition, vous avez préféré crier au scandale en invoquant un manque de démocratie. Madame FARDOUX, Monsieur GRANDJEAN, je connais les propos que vous tenez systématiquement à l'encontre de la majorité municipale : « La majorité a toujours raison » et « Rien de bien ne peut venir de l'opposition ». J'ai été moi-même dans l'opposition. Je sais que ce n'est pas simple. La majorité a toujours le dernier mot et c'est le sens même de tout débat démocratique et de tout Conseil Municipal. Il faut l'accepter.

Que vous contestiez le projet du Val'Tram, le projet du réaménagement des Berges de l'Huveaune ou la validité du PLU, vous en avez le droit plein et entier, mais vous ne pouvez pas dire que ces projets n'ont pas fait l'objet de concertation et d'approbation par les acteurs concernés. C'est vous qui êtes systématiquement dans la désinformation et dans l'obstruction du débat démocratique. Vos propos trahissent à la fois une méconnaissance des enjeux et un éloignement des préoccupations des Aubagnaises et des Aubagnais. Votre attitude n'est pas à

la hauteur des citoyens qui vous ont élus pour les représenter dans cette instance démocratique.

Avec vos amis et complices des réseaux sociaux, faute d'arguments, vous dénigrez systématiquement les élus de l'équipe municipale et, même au-delà, le personnel municipal. Votre attitude et celle de vos amis sont antidémocratiques. Vous cherchez à bousculer l'ordre républicain et les valeurs qui s'y rattachent comme la liberté d'expression et le respect de l'intégrité des personnes. Ce n'est pas notre conception de la vie démocratique. Certes, nous avons une vision différente de la politique, mais ce qui fait la richesse du débat démocratique est la confrontation des idées et des points de vue, non pas les attaques *ad hominem* dans lesquelles vous vous complaisez.

Nous pouvons confronter nos visions de la société. Nous sommes dans une société de droit où la liberté d'expression doit être garantie dans le respect des règles de la République. Pour ma part, je suis un fidèle partisan de l'échange et de la confrontation des idées pour faire avancer les projets, mais le rôle d'une majorité est aussi l'action et de faire avancer concrètement les projets. C'est ce que nous faisons. Ne vous en déplaise. Discutons, échangeons sur les idées, mais ce Conseil Municipal ne sera pas à l'image de ce que font vos amis de la NUPES à l'Assemblée Nationale. Nous continuerons à débattre et à échanger, mais dans le respect des règles républicaines. Madame FARDOUX voulait intervenir. Monsieur GRANDJEAN aussi, peut-être ?

M. GRANDJEAN : On va intervenir à deux.

M. le Maire : Faites à deux.

Mme FARDOUX : On ne va pas répondre à toutes ces accusations. J'avoue que je suis un peu ébahie. Nous dire à nous que vous êtes la personne qui est un fervent partisan du débat démocratique avec la façon dont cela se passe dans cette instance depuis trois ans que j'y suis, je reste très sceptique. Pourquoi pensez-vous que vos propos ont été mal compris ? Vous avez dit à vos collègues de la majorité : « N'écoutez pas les oppositions. Cela ne sert à rien ». Je coupe le milieu qui est moins important. Tout le monde a entendu : « N'écoutez pas les oppositions. Elles ne servent à rien ». C'est la grande blague. Depuis trois semaines, tout le monde se moque de moi dans la rue en me tapant sur l'épaule en me disant : « Alors, tu ne sers à rien ? » C'est très drôle. Ce serait drôle si on pouvait vraiment rire de ce genre de choses.

Quand on commence à dire que l'opposition ne sert à rien ou quand on commence à dire des choses qui sont comprises comme « L'opposition ne sert à rien », c'est qu'on a un problème démocratique. Quand vous dites : « N'écoutez pas les oppositions. Elles ne servent à rien » et qu'on comprend : « Je pense qu'elles ne servent à rien », c'est peut-être en cohérence avec la façon dont se passent nos débats. Contrairement à ce que vous dites, nos débats – nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises – se passent dans une position dans laquelle nous essayons de provoquer du débat sur deux visions parfois contradictoires de la façon dont on pourrait gérer cette ville.

Il n'est pas possible d'avoir du débat parce que vous caricaturez nos propos et nos positions, parce que régulièrement, quand nous intervenons, vous vous saisissez d'un mot ou d'une idée pour ne répondre que sur ce mot et sur cette idée et pour balayer le reste de notre intervention. Quand nous vous posons des questions en séance, vous ne nous répondez souvent pas. Vous faites comme si la question n'avait pas été là. Vous vous livrez régulièrement

vous-même ou en laissant faire certains adjoints à des attaques personnelles sur des élus de l'opposition qui sont tout à fait hors de propos. C'est ce qui se passe, ici, en séance.

Ce qui se passe hors séance est la façon dont on prépare les Conseils Municipaux. C'est la façon dont on essaye, vaille que vaille, de mener convenablement notre travail d'élus. Vous nous avez exclu des commissions paritaires en début de mandat. Quand nous vous demandons un document ou quand nous vous posons une question, vous appliquez la règle de la lenteur maximale. La règle de la lenteur maximale est de dire : « Nous avons, par la loi, deux mois pour vous répondre donc nous vous répondrons avant deux mois ». Vous l'avez déjà fait. Vous nous l'avez dit et ce n'est pas raisonnable de décider qu'une réponse très simple à une question très simple attendra deux mois sous prétexte que la loi ne vous oblige pas à nous répondre plus vite.

Quant aux documents de la Commission d'Appel d'Offres, nous venons de vivre une période très longue où les documents n'étaient plus donnés, ni en amont, ni en séance, ni après la séance. Les documents étaient seulement projetés dans des conditions de lecture qui ne permettent pas un travail sérieux. Sur ce point, il semble que vous soyez en train d'évoluer sur cette pratique. Moi, j'aimerais bien qu'un engagement soit donné ce soir.

Pour ce Conseil, la délibération sur la culture nous a été transmise le matin même de la commission. Les documents budgétaires ont été donnés directement en commission. L'ordre du jour est arrivé plus tard que la limite légale. Cet ensemble de façons de faire n'est pas digne. C'est désagréable pour nous, mais surtout c'est incompréhensible et insupportable pour les 43 % des électeurs et des électrices qui se sont exprimés pour notre liste commune au second tour des élections municipales de 2020.

Comme vous le voyez, un certain nombre d'électeurs et d'électrices se sont déplacés ce soir. Ce n'est pas nous qui les avons appelés à se déplacer ce soir, comme vous venez d'inviter vos adjoints à vous applaudir, Monsieur le Maire. Ce sont des gens qui ont entendu dire que l'opposition ne servait à rien, que leurs élus ne servaient à rien et qui sont venus vous dire leur colère ce soir. Nous vous demandons instamment de respecter à l'avenir davantage les femmes et les hommes qui nous ont élus.

M. GRANDJEAN : Personne ne leur a dit d'applaudir à eux. Considérons maintenant vos mots précis, ceux qui ont été enregistrés, ceux que vous auriez dû réécouter avant de vous livrer à ce propos liminaire. Monsieur GAZAY, en Conseil Municipal, celui dont vous avez l'honneur, le privilège, mais aussi la responsabilité de la présidence, vous avez dit micro ouvert : « Cela ne sert à rien d'écouter l'opposition ». Vous l'avez dit à l'issue du débat politique le plus structurant et le plus important de la vie municipale qui est celui des débats d'orientation budgétaire. C'est bien pire. C'est donc cela votre conception de la démocratie ? « La majorité a toujours raison ». Vous venez de dire qu'on allait vous le répéter. Oui, on vous le répète. Rien de bien ne peut venir de l'opposition. Le mot « coopération » doit vous échapper.

Vous prétendez que vos propos concernaient uniquement nos interventions sur le rapport d'orientation budgétaire, mais c'est bien évidemment faux. Ces mots ne sont que le résumé de votre attitude au long cours vis-à-vis de nous. C'est un dogme pour vous : « Quoi qu'il arrive, évitons de construire quoi que ce soit avec l'opposition. Ne suivons jamais une piste, jamais une idée si cela vient du camp d'en face. Ne changeons jamais notre cap, même d'un degré ». Pourtant, Monsieur le Maire, j'ai eu l'occasion de dire dans votre bureau en 2014 : « Normalement, nous sommes dans le même camp qui est celui des élus de la République qui

siègent pour la ville d'Aubagne ». Nous avons des idées différentes et nous débattons, mais nous sommes dans le camp de ceux qui donnent de leur temps, de leur énergie pour la ville et qui en ont reçu le mandat.

En trois ans, comme lors du mandat précédent, pas une fois les échanges menés en Commission ou en Conseil n'ont conduit à la moindre modification de délibération par rapport à sa version initiale. Pas une fois. Refuser tout travail en commun avec l'opposition et lui mettre des bâtons dans les roues comme Madame FARDOUX vient de le décrire, tenter de décrédibiliser l'opposition conseil après conseil, appeler les élus de la majorité et plus généralement la population à ne pas écouter l'opposition, c'est indigne. Je mesure mes mots. C'est indigne des missions démocratiques qui vous sont confiées à vous, le représentant des Républicains. Quelle usurpation du terme.

Quand on voit qu'après notre départ, vous avez expédié 11 délibérations en 10 minutes, on se dit que finalement, ce que vous cherchez à démontrer aux habitants est qu'ils n'ont à écouter personne ici. 11 délibérations en 10 minutes, c'est moins d'une minute par délibération, de l'abattage. Après avoir fixé la place de la caméra au fond de la salle pour que le public, à distance, n'ait surtout pas autre chose à regarder qu'une image presque fixe, voilà que vous limitez aussi la bande-son. Vous montrez aux administrés qu'à part les descriptions très administratives des délibérations, votre majorité n'a rien à leur dire.

Vous jouez avec le feu, Monsieur le Maire. Nous vous l'avons déjà dit à de nombreuses reprises, mais c'est de pire en pire. Chaque jour, je le dis de façon solennelle, l'actualité rappelle l'urgence de faire autrement. Que vous ayez dit que nous ne servons à rien ou qu'il ne sert à rien de nous écouter, finalement, cela ne change pas grand-chose, mais croyez bien que vos propos, loin de nous décourager, attisent au contraire notre attachement à la démocratie et à notre responsabilité.

Nous continuerons à travailler du mieux que nous pourrons. Nous continuerons à vous solliciter pour le faire dans des conditions dignes. Nous continuerons à être porteurs de propositions, comme j'ai pu le faire dans le Débat d'Orientaion Budgétaire du mois dernier, qui pourraient nous satisfaire toutes et tous. Nous continuerons à dénoncer vos choix politiques quand nous les jugeons contraires à l'intérêt général et à ébaucher ce que nous aurions fait si nous avions été en responsabilité. Nous continuerons à nous appuyer sur les citoyens qui œuvrent pour une ville plus solidaire, plus respectueuse de notre environnement et mieux animée. Madame MENET, contrairement à vos accusations du mois dernier, nous aimons Aubagne. C'est justement l'amour de notre ville qui nous anime pour nous opposer à votre politique que nous considérons comme délétère.

M. le Maire : Merci, Mesdames et Messieurs. Nous allons pouvoir passer aux délibérations du Conseil Municipal.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

« ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

M. le Maire : Nous avons une série de délibérations concernant l'administration générale. Monsieur Rousset va prendre la parole pour la première d'entre elles.

01-121223 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire
Approbation de la convention type de mécénat ainsi que la charte afférente.

M. ROUSSET : Merci, Monsieur le Maire. La première délibération concerne l'approbation d'une convention de type de mécénat et de sa charte afférente. La ville d'Aubagne, soucieuse de trouver de nouvelles sources de financement pour conduire ces actions d'intérêt général, souhaite se donner la possibilité d'accepter des dons au titre du mécénat, conformément à la réglementation en vigueur. C'est pourquoi cette délibération propose d'approuver la convention type définissant les modalités de partenariat à intervenir entre la Ville et les entreprises ou les particuliers donateurs ainsi que la charte éthique s'y rapportant. Tel est l'objet de cette délibération.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. Y a-t-il des interventions ?

Mme. BENASSAYA-NIVET : Bonjour, Monsieur le Maire. Bonjour, Mesdames et Messieurs les élus. Bonjour au public. Monsieur le Maire, la générosité de nos concitoyens est parfois admirable. Il convient d'encadrer ces dons par des règles strictes et irréprochables. Cette délibération y pourvoit, certes, mais partiellement. En effet, la déontologie ne peut pas s'appliquer qu'aux seuls agents municipaux. L'article 14 de la convention que vous soumettez à nos votes reprend les devoirs de nos fonctionnaires communaux et rappelle leurs obligations en termes de réserve professionnelle.

Pour compléter ce code d'éthique, vous précisez qu'une séparation sera faite entre les agents en relation avec des fournisseurs devenant mécènes. Outre le fait qu'il puisse être jugé désobligeant qu'il faille rappeler à nos fonctionnaires leurs propres règles de fonctionnement, il nous semble que l'éthique ne doit pas s'arrêter à eux, mais doit aussi s'appliquer aux élus.

En conséquence, nous vous demandons d'amender votre texte pour y intégrer ces mêmes obligations aux élus de la ville. Nous pensons qu'il s'agit d'un oubli de votre part que le Préfet n'aurait vraisemblablement pas manqué de relever. Le texte final sera le garant de cette probité et notre vote sera fonction de votre réponse. Je vous remercie.

Mme FARDOUX : Nous voulions intervenir sur le même passage de la charte sur la prévention des conflits d'intérêts. Au-delà du fait que les élus ne sont pas cités, cela nous paraît très surprenant que vous envisagiez sérieusement d'avoir comme mécènes des fournisseurs habituels de la collectivité et des entreprises qui candidatent à des appels d'offres.

Je ne comprends pas. Nous ne comprenons pas comment nous pourrions attendre que tout le monde soit tranquille avec le fait qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts, à part le fait de faire que les fonctionnaires ne soient pas exactement les mêmes du côté du mécénat et du côté des fournisseurs. On disait tout à l'heure qu'il y avait un problème avec la Commission

.../...

d'Appel d'Offres. Là, il y a un nouveau problème. Si on a des partenaires à qui on demande de l'argent pour nous aider, comment empêcher les habitants d'avoir l'idée que pour les remercier de leurs cadeaux de mécènes, on les favorise dans les choix qu'on fait sur nos fournisseurs ? Il faut tranquilliser la population en bordant beaucoup plus les choses. C'est ce que nous disons.

M. le Maire : Monsieur ROUSSET, vous voulez peut-être apporter des précisions ?

M. ROUSSET : Oui, ces précisions sont simples. Dans le cadre d'une convention de mécénat, les élus ne rentrent pas en ligne de compte. C'est entre la Ville et le mécène concerné que la convention est signée. Je vous signale, Madame FARDOUX et Madame BENASSAYA-NIVET, que nous avons une charte de déontologie concernant les élus. Il y a peu de temps, d'ailleurs, vous avez voté une délibération concernant le déontologue que nous avons au sein de la ville d'Aubagne qui permet de vérifier tous les cas qui pourraient sembler litigieux.

Madame FARDOUX, si on suit votre raisonnement, aucun fournisseur passé, présent ou futur ne pourrait donc devenir mécène puisque toute personne fournissant des services peut être amenée un jour ou l'autre à pouvoir travailler avec la Ville. Leur interdire de façon systématique de pouvoir être mécène me semble être une position un peu radicale. Comme on vous l'a indiqué, il y a à la fois la convention et il y a aussi un engagement réciproque sur la base d'une charte éthique. Je vous signale qu'il y aura aussi l'émission d'un titre de recettes à réception du don et, éventuellement, la délivrance d'un reçu fiscal.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. Nul doute que le Préfet regardera cette délibération avec attention. Madame FARDOUX, qu'est-ce que vous voulez ?

Mme FARDOUX : Nous parlions de border un peu les choses. Vous ne voulez pas interdire. Est-ce que vous refusez également de border un peu les choses ? Quand vous dites que nous aurons, à posteriori, un compte rendu des projets soutenus, est-ce que ce compte rendu comportera des informations du type : « L'entreprise est un fournisseur habituel de la Ville. L'entreprise l'est depuis toujours et c'est pour cela que nous avons des relations étroites » ou « Non, l'entreprise n'était pas fournisseur de la Ville et elle l'est devenue à la suite du mécénat » ? Est-ce que ce genre d'information est prévu pour être porté à notre connaissance ou pas ?

M. ROUSSET : Je vais faire une réponse qui va certainement vous irriter, Madame FARDOUX. Dans le cadre de la Commission d'Appel d'Offres, nous respectons le Code des marchés publics. Vous avez pu constater que la parole des élus d'opposition est entendue dans ces Commissions d'Appel d'Offres. Si vous avez une inquiétude, un doute ou une interrogation concernant un fournisseur qui fait partie de la liste des fournisseurs qui ont répondu à l'appel d'offres, vous poserez la question en Commissions d'Appel d'Offres et nous nous ferons un plaisir d'y répondre.

M. le Maire : Pour conclure, je voudrais dire que ces textes sont proposés et regardés par les services notamment, par les services juridiques de la Ville d'Aubagne. En écoutant vos propos, Madame BENASSAYA-NIVET et Madame FARDOUX, on aurait presque le sentiment que Monsieur ROUSSET a rédigé cela sur un coin de table dans son bureau. Non, ce sont les services de la Ville qui nous proposent un texte sur ce sujet. Il a été évidemment vérifié et amendé. Je sais qu'il y a des relations directes et permanentes entre les services de la Ville et les services de la Préfecture. Sur ce cas, je ne pourrais pas l'affirmer. Si jamais il y avait un souci sur le texte tel qu'il est proposé, les services de la Préfecture ne manqueront pas de nous faire le retour et on le précisera en Conseil Municipal. La réponse à votre question, Madame

.../...

FARDOUX, est que nous n'amendons pas le texte tel qu'il est proposé. Nous le proposons à voter tel qu'il est écrit.

Mme FARDOUX : Dans la mesure où, bien évidemment, nous n'avons jamais remis en cause la légalité de cette délibération, que nous vous appelons à la prudence et à prendre un certain nombre d'engagements pour assurer la transparence et prévenir les conflits d'intérêts et que vous refusez de modifier cette délibération, en particulier la charte, nous voterons contre la délibération.

M. le Maire : Très bien. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Le groupe de Monsieur GRANDJEAN et le groupe de Madame FARDOUX. Qui s'abstient ? Madame BOUGEAREL. Le reste vote cette délibération.

La délibération n°**01-121223** est adoptée à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

ABSTENTION (S) : Madame BOUGEAREL Michèle (2).

CONTRE : Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine (2), Monsieur LATZ Alexandre (2), Madame BOISSON Valérie.

02-121223 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire

Approbation des avenants n° 6 aux conventions de gestion relatives aux compétences « Abris de voyageurs » et « Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

M. ROUSSET : Merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération classique puisque ce Conseil Municipal a déjà eu à voter ce type de délibération depuis la création de la Métropole. C'est l'approbation des avenants numéro 6 aux conventions de gestion relative aux compétences « Abris de voyageurs » et « Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Comme vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole est compétente sur un certain nombre de domaines, en particulier la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique (ZAE). Elle est aussi compétente sur les abris de voyageurs. Depuis 2018, la Métropole aurait donc vocation à se substituer à la commune pour l'exécution des opérations de travaux. Toutefois, compte tenu des délais incompressibles fixés par les textes, le transfert de ces compétences a eu lieu, mais c'est toujours la Ville qui exécute les missions qui sont liées à ces deux domaines.

Il y a donc deux conventions. L'une est conclue pour un an et elle prolonge l'avenant en cours signé successivement depuis 2018. La seconde est d'une durée de deux ans pour la compétence « Abris de voyageurs ». Pourquoi deux ans pour la compétence « Abris de voyageurs » ? Dans deux ans, la DSP qui est en cours arrivera à échéance.

M. le Maire : Merci. Il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

La délibération n° **02-121223** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

03-121223 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire
Rapport annuel de la SOLEAM au titre de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

04-121223 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire
Rapport annuel de FACONEO au titre de l'exercice 2022.

M. ROUSSET : Les délibérations numéro 3 et numéro 4 sont deux délibérations qui vous demandent d'approuver les rapports annuels de deux SPL : la SPL SOLEAM et la SPL FACONEO au titre de l'exercice 2022 car la Ville d'Aubagne est actionnaire de ses Sociétés Publiques Locales SOLEAM et FACONEO. À ce titre et conformément à la réglementation en vigueur, l'assemblée délibérante de la Ville se doit de procéder à un débat relatif à la communication de leur rapport d'exercice respectif pour l'année 2022. C'est l'objet des délibérations numéro 3 et numéro 4.

M. le Maire : Très bien. Il y a des prises de parole sur ces délibérations ? Il n'y en a pas donc c'est une prise d'acte pour la délibération numéro 3 et prise d'acte pour la délibération numéro 4. Merci, Monsieur ROUSSET. On vous retrouvera certainement en fin de Conseil Municipal pour les délibérations relatives aux ressources humaines.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

COMMISSION « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE »

M. le Maire : Je vous propose d'aborder la thématique de l'aménagement du territoire avec cinq délibérations. Je vais demander à Monsieur GUEDJ de nous rapporter les trois premières délibérations en commençant par la numéro 5, si vous le voulez bien.

05-121223 - Sur le rapport de Monsieur Laurent GUEDJ, Conseiller Municipal

Approbation d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Commune d'Aubagne, le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la Ligne de Bus à Haut Niveau de Service (Bus +) Aubagne-Gémenos.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°05-121223 est adoptée à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

ABSTENTION (S) : Madame BOUGEAREL Michèle (2).

CONTRE : Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine (2), Monsieur LATZ Alexandre (2), Madame BOISSON Valérie.

06-121223 - Sur le rapport de Monsieur Laurent GUEDJ, Conseiller Municipal

Approbation d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Département et la Commune d'Aubagne en vue de la réalisation des travaux d'une ligne de tramway entre Aubagne et la Bouilladisse (Val'Tram).

M. GUEDJ : Merci, Monsieur le Maire. Si vous le permettez, je vais vous présenter les délibérations 5 et 6 en même temps. La délibération numéro 5 est relative à l'approbation

d'une convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage entre la Commune d'Aubagne, le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la ligne de Bus à Haut Niveau de Service. La délibération numéro 6 est similaire puisqu'elle est relative à l'approbation d'une convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage entre la Métropole, le Département des Bouches-du-Rhône et la Commune d'Aubagne, cette fois-ci non pas pour le Bus à Haut Niveau de Service, mais pour le Val'Tram.

Ces deux délibérations sont très similaires sur la forme et sur le fond car elles concernent chacune l'approbation d'une convention tripartite de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage entre les trois entités que je viens de présenter, d'une part pour la ligne du Bus à Haut Niveau de Service qui est la délibération numéro 5, d'autre part pour la délibération numéro 6 qui est relative au Val'Tram. Ces deux conventions traitent de la réalisation d'ouvrages sur des terrains départementaux. Il s'agit de la RD2 et RD43 pour la ligne du Bus à Haut Niveau de Service (Bus +) et de la D43 pour la ligne du Val'Tram.

Certains de ces ouvrages relèvent simultanément de la compétence de la Métropole, du Département et de la Ville d'Aubagne. Il est donc nécessaire de recourir à deux conventions afin de désigner la Métropole comme maître d'ouvrage unique de chaque opération. Pour chacune de ces opérations, certains ouvrages seront remis à la Commune à réception des travaux. Il s'agit notamment d'infrastructures et d'équipements du réseau dédiés à la vidéoprotection communale. Dans un second temps, il s'agit des végétaux d'agrément et des systèmes d'arrosage dédiés aux espaces verts. Enfin, il s'agit des bancs, des corbeilles de propreté et d'autres mobiliers d'agrément. J'en ai terminé pour ces deux délibérations.

M. le Maire : Merci, Monsieur GUEDJ. Y a-t-il des interventions ? Monsieur GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Oui, j'ai une intervention sur le projet de Bus +. Comme pour le 26 juin, nous allons voter contre cette délibération car nous considérons que ce projet est un grand projet inutile qui va coûter beaucoup d'argent public : 1 000 euros par Aubagnais. Le 26 juin, Monsieur ROUSSET a argumenté le gain de fluidité. Je suis allé voir le PV et je vous invite à faire de même. Vous disiez, Monsieur ROUSSET, à notre réticence sur ce projet, qu'on allait avoir un grand gain de fluidité, notamment au carrefour entre la passerelle issue de la gare et l'avenue Roger-Salengro et qu'on aurait de magnifiques pistes cyclables le long du parcours.

Comment vous dire que c'est mal parti ? Depuis la passerelle entre la gare et l'avenue Roger-Salengro qui a été ouverte récemment, chacun jugera du gain de fluidité et de la place réservée aux cyclistes. Cela fait sans doute partie des 22,5 kilomètres de pistes cyclables que vous annoncez, mais je ne peux pas en être sûr car nous n'avons toujours pas reçu le détail de ces 22,5 kilomètres dont nous avons un peu de mal à croire l'existence.

Nous votons contre ce grand projet inutile. Monsieur GUEDJ a fait le choix de présenter les deux délibérations. Je comprends la logique et je vous dis également ce que nous allons faire sur la numéro 6. Contrairement au Bus +, le projet Val'Tram ne sera pas inutile. Ce qui le restera est la création d'une déambulation dans la ville alors que la voie existe déjà. C'est encore de l'argent public dilapidé. Nous nous abstenons sur cette convention pour un projet qui n'aura que trop été retardé, quoiqu'il semble bien que les travaux, eux, n'aient pas attendu notre délibération.

M. le Maire : Monsieur GUEDJ, peut-être pour répondre à quelques mots.

M. GUEDJ : Je vais répondre aux questions de Monsieur GRANDJEAN. À une époque où l'Union Européenne nous demande de réduire de 50 % les gaz à effet de serre, il y a des axes pour atteindre cet objectif. Je pense qu'il faut notamment réduire la présence des véhicules et développer les transports en commun. L'intérêt du Bus à Haut Niveau de Service est la fiabilité, dans la mesure où il y aura une voie réservée à ce bus et une fiabilité en termes d'horaires, ce qui permettra aux personnes qui arriveront à la gare d'Aubagne de pouvoir arriver à destination tout en respectant les horaires de travail qui sont les leurs.

Ensuite, il faut savoir que les transports en commun doivent permettre à une ville comme Aubagne de ne pas avoir des engorgements comme c'est vécu actuellement dans la zone des Paluds, mais pour lesquels des solutions ont été trouvées et sont mises en place dès le 14 décembre, c'est-à-dire dans deux jours.

Ensuite, vous parlez de la rampe qui a été inaugurée le 23 octobre entre la gare et l'avenue Roger-Salengro. Actuellement, elle n'est pas terminée, mais il y a encore des phases d'amélioration qui sont en cours de réalisation. Soyons patients pour atteindre cet objectif de réalisation du Bus à Haut Niveau de Service et du Val'Tram. Ce n'est pas un vœu pieux de vous dire qu'il y aura des voies douces pour les mobilités douces parce que le projet de l'équipe municipale actuelle est de travailler toutes les mobilités, y compris les mobilités douces.

J'aimerais profiter de cette prise de parole pour apporter une précision qui me paraît essentielle, notamment devant autant d'Aubagnaises et d'Aubagnais, quel que soit le bord politique. J'aimerais réaffirmer haut et fort, comme je l'ai fait le 2 décembre, que la défense de la gratuité des transports communs sur la ville d'Aubagne est l'œuvre et la volonté de Gérard GAZAY et de son équipe municipale. Madame GIOVANNANGELI disait qu'en 2009, elle était heureuse de voir les Aubagnaises et les Aubagnais prendre les transports communs gratuits. Moi, je vous dis qu'en 2014, quand Gérard GAZAY a réaffirmé haut et fort que la gratuité serait de mise sur les transports communs, les Aubagnaises et les Aubagnais étaient également très contents du maintien de la gratuité. J'en ai terminé, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci. Monsieur ROUSSET, vous voulez rajouter un mot ?

M. ROUSSET : Oui, Monsieur le Maire. Je suis surpris, mais c'est à marquer d'une pierre blanche – c'est une boutade – parce que je vois que Monsieur GRANDJEAN défend la voiture. Pour un élu écologiste, c'est parfait. C'est déjà un premier point. Deuxième point, Monsieur GRANDJEAN, je veux juste vous rappeler une chose. Ces deux projets sont des projets métropolitains et qu'en Conseil de Métropole, ces deux projets de BHNS et Val'Tram ont été votés à l'unanimité, vos amis écologistes votant pour.

M. le Maire : Merci Monsieur ROUSSET. Madame FARDOUX ?

Mme FARDOUX : Je n'avais pas prévu de réintervenir pour dire le mal que nous pensions du BHNS, mais comme Monsieur GUEDJ nous répète que c'est un projet écologiste pour qu'il y ait moins de gens qui prennent leur voiture et plus de gens qui prennent les transports en commun, je me vois contrainte de rappeler que pour qu'il y ait un gain écologique, il faut qu'un BHNS entraîne un report modal. Un report modal signifie qu'on prévoit d'avoir des bus plus grands, d'avoir des fréquences plus importantes ou une amplitude d'horaire plus importante. Aucun de ces trois critères n'est prévu dans ce projet. Nous nous demandons bien où vous allez mettre les voyageurs supplémentaires dont vous vous targuez.

M. le Maire : Monsieur GUEDJ, vous pouvez répondre.

M. GUEDJ : Je laisse terminer les applaudissements qui étaient demandés ou pas ? Je vais vous répondre précisément. Nous avons des réunions de travail avec la métropole et, contrairement à ce que vous pensez, il y a une réflexion sur la fréquence des transports en commun en tenant compte des périodes de vacances scolaires et des périodes qui ne sont pas des vacances scolaires. Contrairement à ce que vous pensez, nous corrigeons la taille des bus en fonction du taux de fréquentation pour adapter l'utilisation de ces transports en commun.

Je reste persuadé, mais vous avez le droit de ne pas être d'accord, que pour respecter les engagements écologiques, il faudra nécessairement passer par le développement des transports en commun et penser autrement. C'est vrai que cela me surprend de la part de vous-même et de Monsieur GRANDJEAN. Je pense que ce n'est pas la bonne voie. Après, chacun a ses convictions, chacun a ses choix politiques. Si on veut s'en sortir sur la réduction des gaz à effet de serre, Madame FARDOUX, ne soyez pas agacée, il faudra passer nécessairement par le développement des transports en commun.

Mme FARDOUX : Ce n'est pas possible de laisser caricaturer mes propos à ce point.

M. le Maire : Madame FARDOUX, acceptez de ne pas être d'accord avec ce que dit l'opposition. C'est le jeu. Je ne vous ai pas donné la parole, Madame FARDOUX, donc vous ne la prenez pas. C'est le règlement intérieur. Je conclus. On est dans la caricature des interventions de l'opposition sur ces deux sujets qui, comme l'a dit Monsieur ROUSSET, au niveau de la Métropole, emportent quasiment l'unanimité. Sur ces deux sujets, il n'y a que les élus d'opposition d'Aubagne qui sont contre. C'est quand même aberrant. Posez-vous la question : « Pourquoi nos amis qui sont présents au niveau de la Métropole, ailleurs, dans le GIP et pourquoi l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Métropole sont favorables à ces projets et les financent ? » Posez-vous la question. Quand vous venez nous raconter qu'il aurait fallu directement arriver par la voie de Valdonne, il y a des gens qui sont ici depuis de longues années et qui ont essayé de faire le tram-train. Cela ne rentrait pas dans la voie de Valdonne. La SNCF n'a jamais donné son accord sur le sujet.

Nous, on fait les choses différemment. On avance sur les projets. On travaille sur ces projets depuis de nombreuses années. Ces projets sont mis en œuvre et c'est ce qui vous dérange. Franchement, posez-vous la question. Pourquoi êtes-vous autant dans la caricature sur ces projets, si ce n'est pour faire de l'opposition systématique ? On le sait tous ici. Je clos le débat sur les délibérations numéro 5 et 6, en vous demandant de voter pour la numéro 5. Qui est contre ? Madame FARDOUX et Monsieur GRANDJEAN. Qui s'abstient ? Madame BOUGEAREL. La majorité vote cette délibération.

M. le Maire : Pour la délibération numéro 6, qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Madame FARDOUX et Monsieur GRANDJEAN. Qui vote pour ? Madame BOUGEAREL et le reste du Conseil Municipal.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°**06-121223** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

ABSTENTION (S) : Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine (2), Monsieur LATZ Alexandre (2), Madame BOISSON Valérie.

07-121223 - Sur le rapport de Monsieur Laurent GUEDJ, Conseiller Municipal

.../...

Approbation d'une convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune d'Aubagne en vue de la réalisation des travaux d'une ligne de tramway entre Aubagne et la Bouilladisse (Val'Tram).

M. GUEDJ : La délibération numéro 7 est relative à l'approbation d'une convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune d'Aubagne en vue de la réalisation des travaux d'une ligne de tramway entre Aubagne et la Bouilladisse (Val'Tram). La différence avec les deux délibérations précédentes est qu'on est en présence d'une convention bipartite alors que précédemment, c'étaient des conventions tripartites.

La réalisation des ouvrages nécessaires à la réalisation de la ligne du Val'Tram sur les terrains municipaux, principalement la rue du Docteur Barthélémy, la traversée de l'avenue Roger-Salengro, le cours Voltaire, le parc des Défensions, mais également Campagne Valérie, relève simultanément de la compétence de la Métropole et de la Ville d'Aubagne. Ici, il est aussi nécessaire de recourir à une convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrages bipartite entre la Ville et la Métropole afin de désigner la Métropole comme maître d'ouvrage unique de l'opération sur les terrains municipaux. Pour mémoire, nous avons déjà délibéré lors d'un précédent conseil pour le même type de convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage entre la Ville et la Métropole à propos de terrains communaux dans le cadre du BHNS. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci de cette intervention. Monsieur GRANDJEAN ?

M. GRANDJEAN : C'est juste pour vous dire qu'on va s'abstenir parce que vous n'avez pas bien compris tout à l'heure. Bus +, on est contre. Val'Tram, on s'abstient. Vous n'avez pas bien compris ou vous n'avez pas bien écouté ?

M. le Maire : Je mets aux voix. Les leçons de professeur de Monsieur GRANDJEAN sont tout à fait adorables. Sur cette délibération, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Les deux groupes de Monsieur GRANDJEAN et Madame FARDOUX. Le reste du Conseil Municipal vote cette délibération.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°**07-121223** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

ABSTENTION (S) : Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine (2), Monsieur LATZ Alexandre (2), Madame BOISSON Valérie.

08-121223 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire

Approbation d'une convention de gestion des ouvrages d'art des voies rétablies avec la Société ESCOTA.

M. le Maire : Ensuite, il y a deux délibérations dans la même thématique. C'est Monsieur LEANDRE qui va nous les rapporter en commençant par la numéro 8.

M. LEANDRE : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir. La délibération numéro 8 concerne l'approbation d'une convention de gestion des ouvrages d'art des voies rétablies avec la société ESCOTA. À l'occasion des travaux

de construction des autoroutes A50 et A52 déclarées d'utilité publique, le dispositif de desserte locale sur le territoire de la commune d'Aubagne a été modifié par ESCOTA, concessionnaire de l'État pour les autoroutes A50 et A52. Les parties ont fait l'inventaire de l'ensemble des voiries communales construites, déviées et rétablies par ESCOTA en tant que concessionnaires de l'État lors du passage de ces deux autoroutes.

Ces voiries assurent la desserte locale des propriétés riveraines depuis leur mise en service. Celles-ci ont fait l'objet d'une remise en gestion auprès de la Commune d'Aubagne par la signature de procès-verbaux. Néanmoins, le transfert en pleine propriété à la commune d'Aubagne des terrains supportant ces voiries n'a pas été opéré. Ces transferts concernent trois passages : un passage inférieur de pont portant l'A50 dit ouvrage d'art du chemin des Espillières Nord franchissant le chemin du Vallon, un passage inférieur de pont portant l'A52 dit ouvrage d'art du chemin des Espillières Sud franchissant la traverse du Merlançon et un passage inférieur piéton portant l'A52 dit ouvrage d'art de Bonherbe franchissant la traverse Bonherbe. C'est une buse métallique. Il s'agit ici de délibérer sur un acte administratif de régularisation n'ayant aucune conséquence sur la gestion actuelle de ces voiries qui sont déjà assurées par la Ville. Cette délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Des interventions ? Il n'y en a pas donc je mets aux voix. Qui votent contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **08-121223** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

09-121223 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire
Approbation de la dénomination de l'Allée du Bras d'Or.

M. le Maire : Monsieur LEANDRE pour la délibération numéro 9.

M. LEANDRE : La délibération numéro 9 concerne l'approbation de la dénomination de l'allée du Bras d'Or. L'accès au stade du Bras d'Or s'effectue par une voirie communément dénommée « Allée du Bras d'Or » entre la place Sicard et l'emprise du plateau sportif en passant sous la passerelle Simon-Lagunas sur la parcelle communale AK106. Des activités situées sur le stade du Bras d'Or nécessitent un adressage formalisé conformément au dispositif de dénomination des voies qui s'inscrit dans le cadre des travaux d'amélioration de l'adressage mené conjointement par les services de la Poste et par l'INSEE.

Très attachée à son patrimoine et à son histoire, la Ville d'Aubagne souhaite maintenir cette dénomination dans le cadre de cette régularisation administrative d'adressage. C'est pourquoi cette délibération propose de dénommer cette voie « Allée du Bras d'Or ». Cette délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci, Monsieur LEANDRE. Des interventions ? Il n'y en a pas donc je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci pour vos interventions.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **09-121223** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

COMMISSION « FINANCES, BUDGET, ÉCONOMIE, EMPLOI »

M. le Maire : Nous changeons de thématique. Nous passons à la commission finances, budget, économie, emploi. C'est Madame MENET qui va nous rapporter une quinzaine de délibérations. On va vous laisser le temps de les rapporter les unes après les autres et on va vous demander de commencer par la numéro 10.

10-121223 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Approbation de l'Avenant n° 2 à la Convention de mutualisation Ville/CCAS

Mme MENET : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir mes chers collègues. Cette délibération numéro 10 porte sur l'approbation de l'avenant numéro 2 à la convention de mutualisation Ville/CCAS. Le CCAS est un établissement autonome qui bénéficie par convention de l'aide ponctuelle des services de la Ville sur certains sujets. Cette aide est valorisée par convention. Cet avenant met à jour les modalités de refacturation pour les périodes 2022 et 2023, sachant que cette convention se termine au 31 décembre 2023. C'est pour cela que nous faisons cette mise à jour.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Des interventions ? Il n'y en a pas donc je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **10-121223** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

11-121223 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Approbation de la Convention Ville /CCAS.

M. le Maire : La délibération n° 11, Madame MENET.

Mme MENET : La délibération numéro 11 enchaîne sur l'approbation de la convention Ville/CCAS puisque la précédente se termine au 31 décembre 2023. Nous repassons une convention pour mutualiser avec les moyens humains et matériels qui sont utilisés entre la Ville et le CCAS.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Des interventions ? Il n'y en a pas donc je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **11-121223** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

12-121223 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Approbation de la Subvention de fonctionnement du CCAS — Exercice 2024.

M. le Maire : La délibération n° 12, Madame MENET.

Mme MENET : La délibération numéro 12 porte sur l'approbation de la subvention de fonctionnement du CCAS pour l'exercice 2024. Le montant de cette subvention s'élève à 2 586 411 euros.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Des interventions ? Monsieur LATZ et Monsieur GRANDJEAN.

M. LATZ : Bonsoir. Vous comprendrez qu'on ne peut pas s'opposer à cette délibération. Néanmoins, on va devoir s'abstenir. Tout à l'heure, vous allez nous expliquer le budget de la Ville. Juste deux lignes : la fiscalité locale augmente d'1 million d'euros malgré des taux constants et les impôts et taxes augmentent de 1,5 million d'euros. Cela fait 2,5 millions d'euros de recettes de solidarité payées par l'ensemble des Aubagnais. Face à cela, dans le même budget, vous augmentez des charges liées à l'INSEE avec des charges directes de la Ville de +5 % environ et on augmente les taxes de l'espace public de 4,5 %. Le seul budget qui ne bouge pas est celui du CCAS. C'est un peu dommage quand on voit un budget qui est autour de 100 millions d'euros, comme l'a rappelé le Monsieur le Maire en début de séance.

Les 5 % d'inflation, par rapport au budget du CCAS, cela fait 120 000 euros. Pour mémoire, c'est à peu près l'effort que la Ville a fait pendant la période du COVID-19 sur ce budget. On trouve cela dommage de ne pas marquer le coup sur ce budget qui est en croissance où les recettes augmentent de façon conséquente encore cette année, non pas à cause des taux, mais grâce à l'assiette. Plus d'Aubagnais cotisent. Je ne pense pas qu'on peut prévoir que 2024 soit une grande année au niveau du développement économique et que nous n'aurons pas besoin d'un CCAS plus costaud. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. GRANDJEAN : J'avais déjà dit, de la même façon que Monsieur LATZ vient de s'exprimer, que ne pas augmenter dans une période d'inflation revient au choix de baisser les moyens. L'an dernier, quand j'avais tenu ce propos, vous aviez dit, Monsieur le Maire, que je vous avais donné une leçon d'école. Vous venez de redire la même chose il y a quelques minutes. Force est de constater que si tel était le cas, vous vous méritiez de redoubler puisque le ministre de l'Éducation nationale lui-même le préconise. Je vous le redis. Quand, en deux ans, l'inflation dépasse les 10 % et que dans le même temps, l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement de la Ville dépasse les 10 %, laisser constante la subvention du CCAS est un choix politique fait au détriment des usagers du CCAS et des agents qui sont à leur service. Nous nous abstiendrons sur ce choix que nous n'aurions pas fait. Au contraire, nous aurions maintenu les moyens d'action du CCAS en ajustant sa subvention de l'indice INSEE, soit +5 % cette année, comme cela est fait pour les autres tarifs contrôlés par la Ville.

M. le Maire : Madame MENET, quelques mots, peut-être ?

Mme MENET : Le CCAS a un budget indépendant du budget de la Ville qui a d'autres sources de financement. Comme vous l'avez dit précédemment, la Ville d'Aubagne n'a pas à rougir de la subvention qu'elle verse au CCAS parce que si on la met en rapport au nombre d'habitants, elle est trois fois supérieure à ce que verse la Ville de Marseille. C'est assez important. Maintenant, comme vous le voyez, nous passons des conventions avec le CCAS. S'il y a quoi que ce soit, s'il y a des difficultés, nous travaillons régulièrement avec lui et nous prendrons les décisions qu'il faudra prendre si c'est nécessaire.

M. le Maire : C'est exactement cela, Madame MENET. Merci pour votre intervention. Le budget du CCAS ne dépend pas que de la subvention versée par la Ville d'Aubagne, même si elle est très importante et que certains qualifient comme un budget ou un effort exceptionnel vis-à-vis du CCAS et peut-être même le plus exceptionnel du Département des Bouches-du-Rhône. Je laisse chacun être juge sur ce sujet. Il faut vraiment remettre les choses à leur juste place.

Nous avons une équipe du CCAS qui est à la recherche de subventions. Ce sont les subventions extérieures donc ce n'est pas forcément la Ville. Je félicite toute l'équipe du CCAS, son ancienne Directrice et sa nouvelle Directrice qui vient d'arriver depuis deux mois qui nous apporte un nouveau regard. Elle me disait très récemment combien elle se félicitait à la fois de la qualité des équipes du CCAS, mais aussi des budgets qui étaient consacrés par la Ville d'Aubagne sur un certain nombre de thématiques gérées par le CCAS. Je pense à la Maison du Partage et à l'épicerie solidaire sur lesquelles nous continuons à travailler sur le fond et je crois que c'est là l'important.

Nous n'avons pas à rougir, bien au contraire, de ce que les élus de la Ville d'Aubagne font pour le CCAS en termes de subventions. Si vous avez un peu de rigueur et si vous avez fait un peu de recherche, vous comprendrez facilement que la Ville d'Aubagne est une des villes les plus généreuses vis-à-vis de sa population qui est en difficulté. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Les deux groupes d'opposition de gauche. Qui vote pour ? Madame BOUGEAREL et la majorité municipale.

La délibération n°**12-121223** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

ABSTENTION (S) : Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine (2), Monsieur LATZ Alexandre (2), Madame BOISSON Valérie.

13-121223 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de l'instauration des attributions de compensation d'investissement.

M. le Maire : Madame MENET pour la délibération numéro 13.

Mme MENET : Elle porte sur l'approbation de l'instauration d'une attribution de compensation d'investissement. En application de la loi 3DS, la Métropole est compétente à partir du 1^{er} janvier 2023 en matière de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie d'intérêts métropolitains et des espaces publics dédiés à tous les modes de déplacement urbain. Pour cela, l'attribution de compensation a été modifiée et instaure une attribution de compensation d'investissement qui n'existait pas jusqu'à présent puisqu'il n'y avait que du fonctionnement. Cela se traduit par une recette de 13 616 673 euros que nous aurons en fonctionnement et une dépense de 15 755 euros en investissement que nous reverserons à la Métropole.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Des interventions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **13-121223** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

14-121223 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de dette récupérable entre la Ville d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

M. le Maire : La délibération n° 14, Madame MENET.

Mme MENET : La délibération numéro 14 porte sur l'approbation de l'avenant numéro 2 à la convention de dette récupérable entre la Ville d'Aubagne et la Métropole à

.../...

compter du 1^{er} janvier 2023 qui est relative aux compétences transférées. Toujours en application de la loi 3DS, cette convention exclut la compétence DECI qui a été retransférée à la Commune et pour laquelle il n’y a plus de dette récupérable. Seule reste la compétence pour le pluvial. La Métropole continuera à nous reverser la dette que nous remboursions pour cette compétence. Cela se traduit financièrement par un remboursement de 114 596 euros en capital et de 52 256 euros en intérêts.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Des interventions ? Il n’y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s’abstient. Adoptée à l’unanimité.

Ce projet de délibération a fait l’objet d’un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **14-121223** est adoptée à l’UNANIMITÉ.

15-121223 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de la durée d’amortissement des immobilisations – Budget principal

M. le Maire : La délibération n° 15, Madame MENET.

Mme MENET : La délibération numéro 15 porte sur la fixation de la durée d’amortissement des immobilisations du budget principal. Cette délibération ne change pas les durées d’amortissement, mais elle complète la liste des biens qui sont amortissables.

M. le Maire : Des interventions ? Il n’y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s’abstient ?

Ce projet de délibération a fait l’objet d’un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **15-121223** est adoptée à l’UNANIMITÉ.

16-121223 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de la revalorisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP) – Budget principal exercice 2024.

M. le Maire : La délibération n° 16, Madame MENET.

Mme MENET : La délibération numéro 16 porte sur l’approbation de la revalorisation des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement pour le budget de l’exercice 2024. Les Autorisations de Programme sont revalorisées de 428 000 euros, dont 251 000 euros pour la voirie et de 78 000 euros pour la restauration du patrimoine.

M. le Maire : Des interventions ? Monsieur GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Comme nous avons l’habitude de le faire, nous allons vous demander, Monsieur le Maire – peut-être que vos habitudes vont changer – de dissocier les votes de l’ensemble des projets de celui du vote pour la vidéosurveillance. Nous n’avons pas de problème avec la revalorisation des différents projets, notamment le Pôle Éducatif des Passons, même si nous regrettons qu’on ait réduit l’ambition en le limitant au simple bâtiment scolaire. Nous ne pouvons pas cautionner les 530 000 euros qui seront encore pour la vidéosurveillance cette année.

M. le Maire : D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Madame BOUGEAREL. Le reste de l'assemblée vote cette délibération.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°**16-121223** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

ABSTENTION (S) : Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur LATZ Alexandre (2), Madame FARDOUX Clémentine (2), Madame BOUGEAREL Michèle (2), Madame BOISSON Valérie.

Ne participe (nt) pas au vote : Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Monsieur GRANDJEAN Denis.

17-121223 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Vote des taux 2024 des impositions directes locales.

M. le Maire : La délibération n° 17, Madame MENET.

Mme MENET : Elle porte sur le vote des taux 2024 des impositions directes locales. Comme vous le savez, c'est la dixième année que nous ne réévaluons pas les taux des taxes locales. La taxe foncière reste à 49,13 %, la taxe foncière sur les propriétés non bâties reste à 50,65 % et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires reste à 22,01 %.

M. le Maire : Des interventions ? Monsieur GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Cela fait partie de ce que j'ai exprimé dans mon intervention sur le débat d'orientation budgétaire qui était pourtant, comme je l'ai entendu tout à l'heure, dépourvu d'aucune proposition. Nous aurions fait le choix d'augmenter le taux d'imposition sur les résidences secondaires afin de créer une nouvelle recette qui aurait, par exemple, permis d'abonder une augmentation de 5 % de la subvention du CCAS. Nous voterons contre.

M. le Maire : Madame MENET, vous avez peut-être une réponse politique à Monsieur GRANDJEAN qui vote contre le fait que les taux d'imposition de la taxe foncière n'augmentent pas.

Mme MENET : Je pense que les contribuables sauront se le rappeler. Ce n'est pas parce qu'on a une résidence secondaire à Aubagne qu'on n'y a pas une résidence principale, Monsieur GRANDJEAN. Ce n'est pas incompatible. On peut avoir les deux sur la même commune. C'est tout à fait possible. C'est votre choix d'augmenter les impôts. On le sait très bien puisqu'avant que nous arrivions, on voyait régulièrement que l'équipe municipale précédente augmentait les taux de 1 à 2 % toutes les années. C'est une habitude que vous ou vos camarades aviez, mais que nous n'avons pas. Nous nous sommes engagés sur la non-augmentation des taux des taxes locales. Nous respectons nos engagements.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Cela faisait effectivement partie de nos engagements que nous tenons, bien évidemment. Je mets aux voix cette délibération numéro 17. Qui vote contre ? Monsieur GRANDJEAN et le groupe de Monsieur LATZ. Qui s'abstient ? Madame BOUGEAREL et la majorité municipale votent cette délibération.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **17-121223** est adoptée à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

CONTRE : Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine (2), Monsieur LATZ Alexandre (2), Madame BOISSON Valérie.

**18-121223 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Principal.**

M. le Maire : La délibération n° 18, Madame MENET.

Mme MENET : La délibération numéro 18 porte sur l'approbation du Budget Primitif 2024 pour le Budget Principal. Suite au rapport d'orientation budgétaire présenté le 20 novembre dernier, nous abordons ce soir la présentation budgétaire pour 2024. Le vote du budget est le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une collectivité. La Ville comptabilise aujourd'hui un Budget Principal et deux Budgets Annexes. Ces Budgets Annexes concernent le service public des Pompes Funèbres et le Réseau de Chaleur Urbain, ce dernier étant issu de la compétence transférée par la Métropole en 2023. Ils feront l'objet des deux délibérations suivantes.

Cette présentation du Budget Principal permet de souligner quatre points : les politiques publiques ambitieuses, la fiscalité sans augmentation, la poursuite du désendettement et la stabilité de l'épargne. En premier lieu, les politiques publiques ambitieuses sont celles mises en œuvre par la Ville et se déclinent en neuf programmes au sein d'un plan pluriannuel d'investissement qui a été défini pour la période 2022-2025. En 2024, les Autorisations de Programme, c'est-à-dire le volume financier que nous avons affecté à ces politiques publiques, s'élèveront à 45,8 millions d'euros.

Nous avons déjà réalisé près de 12 millions d'euros à la fin de l'année 2023 et ce sont 12,6 millions d'euros de travaux qui sont prévus au Budget 2024. La répartition des crédits 2024 confirme notre volonté d'inscrire la Ville d'Aubagne dans la modernité car 46 % de ces crédits d'investissement seront consacrés à des équipements nouveaux, 14 % seront consacrés à la modernisation et à l'aménagement durable de l'espace public, 12 % de ces crédits d'investissement seront consacrés à la rénovation énergétique enclenchée depuis plusieurs années et 11 % seront consacrés à la rénovation et à l'aménagement du patrimoine et bâti existants.

Le deuxième point s'agit de la fiscalité. Comme je vous l'ai dit, pour la dixième année consécutive, la Ville d'Aubagne maintiendra ses taux d'imposition à l'identique de l'année 2014. Sur la taxe foncière dont on a vu précédemment les trois taux, il est simplement à noter que 14 % des communes augmenteront en 2024 la taxe foncière sur les propriétés bâties, selon l'Association des Maires de France. À Aubagne, nous avons tenu aussi nos engagements, mais la pression fiscale étant très forte actuellement, nous n'avons pas retenu cette possibilité.

Le troisième point est la dette qui charge lourdement les finances de la Commune. C'est une dette qui s'élevait à 162 millions d'euros en 2014, avec un remboursement prévu sur 57 années. Cela signifiait, comme l'a dit Monsieur le Maire, 3 429 euros de dette par Aubagnais. Aujourd'hui, nous avons remboursé 43 millions d'euros et notre capacité de désendettement est de 18 années. Aujourd'hui, cette dette est passée à 2 690 euros par habitant, soit 739 euros de moins par habitant par rapport à 2014.

Cela reste encore très important pour notre commune, mais cette baisse significative de l'endettement par habitant apporte un signal fort sur la volonté que nous avons de préserver les générations futures et d'éviter que les choix budgétaires et financiers pris par l'ancienne majorité ne pénalisent pas encore les Aubagnaises et les Aubagnais pendant des dizaines d'années. Nous allons atteindre le pic de désendettement. Cette phase est nécessaire pour permettre de finaliser l'assainissement de la situation financière de la Ville que nous avons engagée depuis notre arrivée en 2014.

Le quatrième point est l'épargne, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement que nous pouvons dégager au Budget Primitif. Elle restera stable en 2024 par rapport au BP 2023 et sur une trajectoire ascendante depuis 2020 au regard des comptes administratifs. C'est un signe de bonne gestion malgré le contexte difficile et toutes les hausses auxquelles nous devons faire face. Notre volonté est de continuer d'agir en responsabilité à travers une gestion saine, transparente et durable. Ce budget est donc un budget d'investissement et de projets.

En 2024, le Budget Primitif s'élèvera à 105,5 millions d'euros, en hausse de 5,7 %. Il dépassera pour la première fois les 100 millions d'euros, ce qui traduit la volonté forte de porter des projets ambitieux. La section de fonctionnement s'élèvera à 81,9 millions d'euros et la section d'investissement s'élèvera à 23,5 millions d'euros. J'attire votre attention sur le fait que 22 % de notre budget seront dédiés à l'investissement, quand la moyenne nationale est à 20 %. Nous sommes au-dessus de la moyenne nationale pour les investissements.

Pour la section de fonctionnement, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveront à 81,3 millions d'euros. En quelques chiffres, c'est 50,7 millions d'euros qui comprennent les impôts directs locaux, mais aussi les droits de mutation, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe sur les enseignes et les droits de place. Nous avons aussi l'attribution de compensation qui est réévaluée en fonction des transferts de compétences à 13,6 millions d'euros et le fonds de péréquation qui est en baisse à 442 000 euros.

Les dotations et participations représentent un volume financier de 8,1 millions d'euros dont 2,4 millions d'euros de dotation forfaitaire qui est en légère baisse. Ce poste comprend aussi les différentes participations de l'État, de la Région et du Département. Les autres recettes s'élèvent à 6,9 millions d'euros et correspondent aux produits des services, des revenus des immeubles et des produits financiers.

Pour les dépenses réelles de fonctionnement, elles s'élèveront à 74 millions d'euros. Les charges de personnel mobiliseront 44,7 millions d'euros, soit 60 % des charges de fonctionnement, ce qui est conforme à la moyenne nationale, mais qui est en-dessous de la moyenne de la strate qui est elle-même à 61,6 %. Lorsqu'on se compare aux villes de même taille que nous, notre masse salariale est en dessous de la moyenne. C'est important de le souligner. Cette estimation de la masse salariale tient compte de l'impact des mesures appliquées en 2023 qui seront là en année pleine. Cela tient compte aussi d'une nouvelle revalorisation du point d'indice de cinq points à partir du 1^{er} janvier 2024 et de l'augmentation des cotisations patronales.

Pour les dépenses à caractère général, elles sont estimées à 15,9 millions d'euros. Elles sont en hausse en raison de l'augmentation généralisée des prix qui impactent les contrats et les prestations. Par exemple, un nouveau marché de restauration propose une meilleure

qualité des repas en circuit court, mais a un coût plus élevé pour la Commune. Un autre exemple plus précis pour ces dépenses est celui des dépôts sauvages. Il faut savoir que les dépôts sauvages ont un coût significatif qui est d'environ 160 000 euros pour la Collectivité. C'est important aussi dans notre budget.

Au niveau des autres dépenses de gestion courante, la Ville prévoit d'octroyer 4,9 millions de subventions de fonctionnement, en très légère hausse par rapport à 2023. Le tissu associatif, qui est très actif sur la commune, bénéficie d'un soutien financier pour son développement et ses manifestations. Les charges financières, quant à elles, sont estimées à 7,1 millions, en hausse par rapport au BP 2023.

Pour la section d'investissement, les recettes d'investissement s'élèvent à 23,5 millions d'euros dont 15,7 millions de recettes réelles. Ces recettes réelles se composent des subventions des partenaires. Nous avons 5 millions d'euros qui viennent du Département et je souligne, à ce propos, l'engagement de la Ville et de Monsieur le Maire pour nouer des partenariats et rechercher des programmes d'investissement avec les différentes collectivités. Nous avons aussi des recettes financières qui s'élèvent à 2,3 millions d'euros et un emprunt d'équilibre estimé à 8 millions d'euros afin de continuer les travaux de rénovation et d'embellissement de la commune.

Les dépenses réelles d'investissement sont aussi de 23,5 millions d'euros. En priorité, il y a le remboursement du capital de la dette qui s'élève à 10 millions d'euros. Pour l'année 2024, la Ville d'Aubagne prévoit un désendettement de 2 millions d'euros. Dans ces dépenses réelles d'équipement, 12,6 millions seront consacrés aux dépenses d'équipement, notamment 1,3 million d'euros qui seront consacrés à la rénovation et à l'aménagement du patrimoine bâti. Comme exemple, nous avons la rénovation de cinq nouveaux blocs sanitaires dans les écoles, de l'aide au ravalement des façades pour les particuliers et la couverture de deux cours de tennis.

1,8 million d'euros seront consacrés à la modernisation et à l'aménagement durable de l'espace public. Cela concerne des travaux de végétalisation, entre autres, qui sont prévus dans 10 écoles supplémentaires. Nous aurons aussi la poursuite de la rénovation de la rue de la République. 1,4 million seront consacrés à la rénovation énergétique. La démarche globale de requalification énergétique et de sécurisation de l'éclairage public qui est engagée depuis 2016 continue, avec l'objectif de baisse de 70 % de nos consommations. L'audit énergétique des bâtiments qui a été engagé en 2023 se portera sur huit nouveaux sites aussi en 2024.

379 000 euros seront consacrés à la ville intelligente et numérique. C'est le renforcement de la sécurité pour faire face aux risques de cyberattaque. C'est la dotation d'un boîtier connecté pour des véhicules municipaux qui permettra de gérer au mieux les déplacements et les consommations. 1,135 million d'euros seront consacrés à la gestion du parc automobile et aux moyens des services techniques dans l'acquisition de matériel pour les missions de propreté et de sécurité ainsi que dans l'équipement de la crèche Garenne Écureuils.

530 000 euros seront consacrés à la protection de l'espace public. Je suis désolée, Monsieur GRANDJEAN. Comme je vous l'ai dit lors du rapport d'orientation budgétaire, c'est notre volonté d'équiper l'espace public de caméras de vidéoprotection. C'est notre volonté. Ce sont nos choix. C'est ce qui nous différencie de vos idées. Nous avons aussi 79 000 euros qui seront consacrés à la restauration du patrimoine avec le Monument de la Victoire, le mobilier des monuments historiques de l'église Saint-Sauveur et la chapelle de Baudinard.

Enfin, 5,8 millions seront consacrés aux équipements, notamment le démarrage de la construction du Pôle Éducatif des Passons. Je vous rappelle qu'aucune école de cette envergure n'avait été réalisée sur la commune depuis plus de 40 ans. Là encore, notre ambition est forte pour les jeunes Aubagnais. Au-delà de ces grands projets, comme je l'ai annoncé lors du rapport d'orientation budgétaire, 2024 sera aussi une année de grands événements pour Aubagne. Nous rendrons hommage à Marcel PAGNOL dans le cadre des 50 ans de sa disparition et nous serons engagés au niveau sportif pour les JO 2024. Aubagne deviendra Terre des Jeux et accueillera des manifestations sportives handisport.

Mes chers collègues, je ne terminerai pas cette présentation sans vous remercier pour votre écoute et remercier mes collègues élus de la majorité et les services avec lesquels ils travaillent, pour leur participation active à la construction de ce budget. J'ai pleinement conscience du travail considérable qui est fait en amont dans tous les services afin de respecter nos contraintes budgétaires. Je voudrais adresser des remerciements particuliers à toute l'équipe de la Direction des finances où chacun apporte ses compétences tout au long de la construction et de la réalisation budgétaire, à sa Directrice, Madame LUBRANO pour son professionnalisme, sa technicité et son implication qui nous permettent d'avancer sereinement malgré les turbulences. Merci, Monsieur le Directeur Général des Services, d'orchestrer tout cela. Je voudrais faire des remerciements aussi à Monsieur le Directeur de cabinet et à ses collaborateurs pour leur disponibilité. Vous mesurez bien que l'élaboration d'un budget est un acte qui implique et fédère toute une collectivité. Merci, Monsieur le Maire, pour votre soutien et votre confiance.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? Monsieur SALONE ? Pas d'autre intervention ? Vous êtes le seul à intervenir. Nous vous écoutons.

M. SALONE : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe aux finances, Mesdames, Messieurs les Élus, Mesdames, Messieurs, je vous rassure tout de suite, je vais tenter de ne pas être trop long et de ne pas vous accabler de chiffres. Un budget, ce n'est pas que des chiffres, c'est aussi de la cuisine comptable, même quand c'est de l'excellente cuisine préparée par un chef étoilé. Un budget, c'est d'abord la réalisation d'une volonté politique. C'est une vision à court, moyen et long terme pour sa ville. Quand on aime, on ne commence pas par compter. On répond à son cœur et à sa raison pour donner des preuves d'amour.

Pour la France, je suis de ceux qui pensent que si on veut stopper les féminicides et mettre fin aux violences faites aux femmes, on va trouver les 3 milliards nécessaires. S'il faut bloquer les prix de première nécessité et augmenter le SMIC à 1 600 euros net pour éradiquer la pauvreté, faisons-le. S'il faut construire 500 000 logements par an pour en finir avec le logement indigne et mettre un terme au mal-logement, mettons les moyens et construisons les 500 000 logements.

Un budget, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe aux finances, se construit d'abord en fonction des besoins et des choix prioritaires politiques. Ce n'est pas d'abord pour faire plaisir aux banquiers ou recevoir les félicitations des technocrates de Bruxelles. Cette haute administration hors-sol qui pense que l'essentiel est de répondre aux critères effrénés ou plutôt effrayants de l'ultralibéralisme. Ceux qui donnent des leçons, qui pensent qu'ils comptent bien et qui respectent les sacro-saints critères financiers, mais pour qui la qualité de la vie des humains ne compte pas. C'est ce que vous faites un peu, Monsieur le Maire.

Je vais vous raconter une anecdote que j'ai vécue la semaine dernière. J'ai rencontré une commerçante du centre-ville – je ne vous dirai pas son nom – et elle a mené campagne pour vous en 2014 avec enthousiasme, disait-elle, et encore en 2020 avec visiblement moins de convictions. Elle se posait la question : « Que va-t-on retenir de ce qui a été réalisé en deux mandats ? » et, sans que je lui dise quoi que ce soit, elle me dit : « Rien ».

Votre budget 2024 le confirme. Pour la onzième fois, en 11 budgets, vous promettez le Pôle Éducatif des Passons qui sortira dans deux ans. C'est tout. C'est encore un pôle où on a enlevé la maison de quartier et le reste. Ce n'est plus qu'un simple groupe scolaire. Onze budgets pour refaire le sol de la rue Rastègue où on ne voit plus la différence aujourd'hui. Par contre, vous avez éteint toutes les lumières d'Aubagne les unes après les autres qui faisaient d'elle une ville enviée partout et par tous, comme vous l'avez fait pour les illuminations de Noël. Vous avez fait une ville où le béton et le bitume remplacent la nature. Vous êtes même allé jusqu'à inventer une décharge de 450 000 tonnes de gravats dans un magnifique espace naturel.

Vous vous lamentez sur les décisions de vos prédécesseurs parce qu'ils ont sanctuarisé les terres agricoles, ce qui vous interdit de sacrifier sur l'autel des constructions des villas de luxe. Au bout de tout cela, ce que ne dit pas votre budget, c'est que toute l'information de services publics portés par la Ville s'est transformée en une propagande de campagne électorale permanente. Vous savez qu'Aubagne en a déjà assez de vos décisions. Vous refusez à des associations qui s'opposent à vos projets de participer au forum des associations. Vous refusez des salles à des adversaires politiques. Vous bloquez sur la page Facebook de la Ville, c'est-à-dire une page institutionnelle, des Aubagnais qui ont eu l'audace d'émettre des réserves sur votre politique.

Pour revenir plus directement au débat sur le budget, je vous demande : « Que vote-t-on ce soir ? De quoi débattons-nous ? Que décidons-nous ? » Avec ce budget que vous nous proposez, vous allez certainement nous reposer une, deux ou trois Décisions Modificatives et un Budget Supplémentaire qui changeront tout sur les chiffres que vous nous présentez ce soir. Au bout de tout cela, le Compte Administratif 2024 sera encore différent.

Vous n'êtes même pas capable – c'est vous qui l'écrivez dans la présentation – de prévoir le montant de l'emprunt pour l'année prochaine parce que vous gérez sans vision. Vous gérez uniquement pour répondre à des critères comptables. Et la vie, dans tout cela ? Et Aubagne ? Et le bonheur des Aubagnaises et des Aubagnais ? Permettez-moi de conclure par quelques chiffres pour ne pas vous laisser penser – ou dire des propos qui sont trop souvent du mépris vis-à-vis de l'opposition – que je ne sais pas compter ou que je ne sais pas lire un budget.

Je commence par une rétrospective et un regard sur l'évolution des finances de la Ville de 2008 à 2022. À cette période de votre deuxième mandat, il est intéressant de regarder les évolutions de certains indicateurs afin de mesurer les écarts entre vos annonces et la réalité des comptes. Je sais aussi que vous avez toujours un très grand plaisir à vous comparer à votre prédécesseur. Je n'ai pas fait ce travail en sortant des chiffres de la manche d'un idéologue socialiste – j'avais écrit socialo-communiste, mais j'allais être plus socialiste –, mais sur la base de fiches établies par le service des collectivités locales du gouvernement à partir des comptes administratifs de 2008 à 2022. Ces chiffres reprennent les éléments du budget avec des ratios et aussi d'autres éléments qui sont issus des comptes administratifs votés par la Ville.

Sans s'attarder sur les décisions budgétaires, j'ai fait un focus sur la constitution de l'épargne, appelée aussi « capacité d'autofinancement » et sur la dette à long terme qui sont les emprunts et celle à court terme qui sont les crédits de trésorerie dont vous ne parlez jamais. Commençons par l'épargne. Pour le public, je précise que c'est la ressource prélevée sur le fonctionnement pour abonder les ressources propres qui permettent de couvrir prioritairement les remboursements de la dette et, si possible, de dépenser les dépenses d'investissement.

Dans vos commentaires, il est évoqué régulièrement les efforts faits pour augmenter les recettes et contenir les différentes dépenses de fonctionnement afin de dégager une épargne brute significative. Cette épargne a pour vocation prioritaire de couvrir la part de capital de l'annuité de la dette. Après ce remboursement effectué, on constate l'épargne nette, celle dont vous ne parlez jamais ou très peu. De 2008 à 2013, reconnaissons que l'épargne brute était insuffisante pour couvrir à elle seule le remboursement de la dette. Pour le public, l'épargne nette est l'épargne brute moins les remboursements des emprunts. L'épargne nette était donc négative et il fallait ajouter d'autres ressources propres d'investissement pour compléter ce qui pénalisait le financement des investisseurs. Constatons que c'est toujours le cas aujourd'hui. En plus, cela s'est aggravé.

De 2008 à 2013, l'épargne nette était négative de 4 millions d'euros en moyenne annuelle. Elle était négative de 6,91 millions d'euros de 2014 à 2019 et encore négative de 5,55 millions d'euros de 2020 à 2022. Maintenant, prenons l'exemple du fonds de roulement. Pour le public, le fonds de roulement est un indicateur important. S'il est excédentaire, il permet de financer les décalages de trésorerie. S'il est inexistant voire négatif, l'équilibre entre l'emploi et les ressources est rompu. Dans cette situation, la solution est de décaler les paiements des factures, ce que vos fournisseurs, en particulier les petits, subissent en permanence. Au 31 décembre 2013, le fonds de roulement s'élève à -437 000 euros. Il est de -4,5 millions d'euros au 31 décembre 2022, ce qui traduit une situation financière qui s'est fortement aggravée.

Continuons avec les dépenses d'investissement. De 2008 à 2013, le total des dépenses d'équipements était de 51,41 millions d'euros, soit une moyenne de 8,57 millions d'euros par an. De 2014 à 2019, le total de dépenses d'équipements a été de 34,35 millions d'euros, soit une moyenne de 5,73 millions d'euros par an, soit un écart de 17,05 millions d'euros. En fait, il y a -33 % d'écart. En 2022, vous avez investi 179 euros par habitant, alors que la moyenne des villes identiques était de 364 euros. C'est un drame pour Aubagne, ce qui conforte les propos de la commerçante que j'ai rencontrée la semaine dernière.

Venons-en à la dette, la fameuse dette, le cœur de votre politique, l'emblème de votre réussite, l'auto-proclamation de votre compétence en matière financière. La dette était de 160,95 millions d'euros au 1^{er} janvier 2014, et pas de 162 ou 164 millions d'euros comme on l'a pu entendre ou comme l'affirment certains de vos partisans. Elle était de 138,36 millions d'euros au 31 décembre 2022, ce qui représente un désendettement de 22,62 millions d'euros entre 2014 et 2022, et non plus les fameux 40 millions d'euros dont vous tentez de nous faire croire avec un discours fumeux entre la dette historique et la dette réelle.

La dette historique est une légende urbaine que vous avez inventée pour tenter un récit qui vous dédouane, mais qui n'a aucune consistance, ni comptable, ni budgétaire. Cette réduction d'à peine 22 millions d'euros, vous l'avez faite au prix d'un anéantissement de la Ville et après la vente de près de 50 millions d'euros de cession d'actifs, c'est-à-dire le patrimoine

communal, toujours avec un recours à l'emprunt qui est à la hausse : 5,8 millions d'euros en 2022, 6,36 millions d'euros en 2023, et 8 millions d'euros prévus cette année en 2024.

En 2013, le ratio d'endettement de la Ville par habitant était de 3,14 fois supérieur à celui des villes identiques. En 2022, ce même ratio est de 2,9 fois supérieur. Il n'y a donc pas eu de miracle. Je vais ajouter un petit détail que vous n'évoquez jamais : la dette à court terme, c'est-à-dire les besoins en trésorerie. Au 31 décembre 2022, la dette à court terme était de 8 millions d'euros contre 200 000 euros en 2013. La dette réelle fin 2022 est donc de 138,32 millions d'euros plus les 8 millions d'euros de cette année, soit un total de 146,32 millions d'euros. Il y a eu 15 millions d'euros de réduction de dette en 10 ans au prix d'un massacre assumé d'Aubagne.

Pour en terminer, voici quelques chiffres sur la présentation de votre budget 2024. C'est toujours le même problème sur la présentation du budget. Du Budget Primitif 2023 au Budget Primitif 2024, vu les écarts qu'il y a entre les prévisions et les réalisations matérialisées par le budget supplémentaire et les décisions modificatives que vous allez nous proposer au cours du Budget 2024, le budget de ce soir n'aura plus rien à voir. Vous annoncez la variation globale de la section de fonctionnement à l'augmentation de 4,26 %, mais si on la compare à la réalisation de 2023, il s'agit en réalité d'une baisse de 0,46 %, alors que l'inflation est de 5 %.

Pour la section d'investissement, vous prévoyez une hausse de 11,48 %, mais, il s'agit d'une baisse de 24,04 % sur les réalisations de 2023. Tous vos chiffres expriment la même opération de passe-passe. Comme d'habitude, vous affirmez que les taux de fiscalité ne bougent pas, mais la base de la taxe foncière a progressé en 2024 de 4,1 %, ce qui se rajoute aux 6,5 % de 2023. Les contribuables Aubagnais vont donc encore une fois payer bien plus d'impôts et de taxes foncières. Pour ces raisons et bien d'autres, le Groupe « Rassemblé.e.s pour Aubagne » votera contre ce budget 2024. C'est un budget qui va encore accentuer le recul d'Aubagne en tout domaine, un budget qui construit le néant, pierre par pierre, agglo après agglo. Je vous remercie de votre patience.

M. le Maire : Merci, Monsieur SALONE. D'autres interventions ? Pas d'autres interventions. Madame MENET, pour répondre à Monsieur SALONE.

Mme MENET : Monsieur SALONE, je ne veux pas vous froisser ou vous vexer de quoi que ce soit. Je ne doute pas de vos compétences. Merci pour ce cours magistral de comptabilité. Je pense que vous avez dû le travailler avec d'autres personnes parce que vous êtes remonté très loin dans l'histoire. Il se trouve que je suis également remontée très loin dans l'histoire. Vous dites qu'on fait plaisir aux banquiers. On peut dire que j'ai comparé aussi certains chiffres. De 2008 à 2013, durant cette mandature de six ans, vos camarades – vous y étiez, je crois, à l'époque – avaient emprunté 67,5 millions d'euros. Nous, de 2014 à 2019, nous avons emprunté 13,6 millions d'euros. Durant cette période de 2008 à 2013, vous avez remboursé 29 millions d'euros. De 2014 à 2019, nous avons remboursé 39 millions d'euros.

Malgré tout cela, durant cette période de 2014 à 2019, nous avons investi 22 millions d'euros. Comme vous dites à la commerçante que je connais et qui vous a dit qu'il ne se faisait rien et qu'il n'y avait aucune réalisation à Aubagne, nous avons investi 6 millions d'euros sur le contrat de réalisation et d'exploitation de maintenance. Il s'agit du marché du CREM qui nous permettra de réduire toutes nos consommations énergétiques. Il me semble que c'est quelque chose d'important et cela rejoint, Monsieur GRANDJEAN, les leçons que vous nous faites sur l'écologie.

Nous avons investi 3 millions d'euros pour le SATIS. Je parle de la première mandature, je ne parle pas de 2020. Nous avons investi 3,5 millions d'euros pour les équipements sportifs, le stade de Jo-Bonnel, le rugby, les vestiaires et la piscine Alain Bernard plus récemment. Nous avons aussi investi 5 millions d'euros dans les écoles. Nous avons investi 1,8 million d'euros pour la vidéoprotection et 2,6 millions d'euros pour la requalification urbaine. Cela fait 22 millions d'euros en six ans, Monsieur SALONE. Je trouve que ce n'est pas mal pour la dette énorme que nous avons et pour tout ce que nous avons aussi à assumer. Vous pourrez apporter cette réponse à votre camarade commerçante.

Malgré ce cours magistral de comptabilité, l'emprunt d'équilibre qui est une expression que nous avons lorsque nous préparons le budget, ce n'est pas parce que nous ne savons pas comment faire, c'est parce que nous savons que nous allons avoir des subventions qui vont venir certainement d'investissements, mais nous n'avons pas encore de notification. Cet emprunt est prévu en attendant que nous ayons des subventions qui nous soient notifiées pour que nous puissions les enregistrer sur notre budget. C'est pour cela que cela s'appelle un emprunt d'équilibre.

Vous avez parlé de l'augmentation de la dette en cours de mandat, encore avec des chiffres alambiqués dont vous seuls détenez les calculs. Madame MELIN, vous avez fait cela aussi la dernière fois. Je ne vais pas me répéter, mais vous avez peut-être eu un micro-sommeil lorsque j'ai expliqué que nous avons renégocié en 2016 les emprunts toxiques qui nous ont coûté, entre autres, 17 millions d'euros. Nous avons dû augmenter l'encours de la dette de 17 millions d'euros suite à la renégociation de ces emprunts locaux. Je l'ai expliqué, réexpliqué, archi-expliqué, mais il n'y a pas de souci. Je le redis encore une fois. Cela ne me gêne pas. Je connais l'histoire par cœur. Voilà pourquoi la dette a réaugmenté en cours de mandat, mais cela ne va pas dans le mauvais sens. Au contraire, nous avons bien remboursé 43 millions d'euros de dette depuis que nous sommes là. Ce chiffre ne change pas.

Un dernier point juste pour le fun. Vous parlez de réponses sur les pages Facebook qui sont bloquées. Je ne crois pas. Au contraire, il m'est arrivé de répondre à des attaques sur les pages Facebook et je vois bien que mes réponses sont vite reprises par vos camarades sur les réseaux sociaux. Elles sont reprises, transformées, argumentées et alimentées avec des centaines de lignes. Il y a des gens qui n'ont rien à faire de leur vie pour écrire de telles choses sur les réseaux sociaux. C'était pour terminer mon intervention. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Je n'ai rien à rajouter pour conclure ce débat d'orientation. Monsieur SALONE a une vision qui correspond à la vision de l'opposition de gauche et de l'ultra-gauche aubagnaise qui n'est pas la nôtre. Les Aubagnais jugeront par eux-mêmes en temps utile, mais les chiffres sont très têtus. Les chiffres étant têtus, Monsieur SALONE, vous avez l'air de penser que notre bilan n'est pas bon. Je vais demander à mes services et aux services de la Ville d'Aubagne de nous faire ce bilan puisque vous semblez dire que nous n'avons rien fait.

Nous allons nous pencher dessus. Pour les Aubagnaises et les Aubagnais, nous allons sortir un bilan et nous verrons bien si vos propos sont toujours de mise. Vous nous dites en termes clairs « béton et bitume ». C'est un discours qu'on entend et qu'on réentend partout. La vérité est que nous sommes passés de 60 % de terres naturelles et agricoles à 70 %. Je veux bien qu'il y ait plus de béton et plus de bitume. Nous l'assumons pour partie puisque, quelque part, nous le faisons pour les Aubagnaises et les Aubagnais, mais nous montrons aussi qu'Aubagne est une Ville nature aujourd'hui avec 70 % d'espaces naturels et agricoles. Vous

nous dites : « Vous ne sanctuarisez pas les terres agricoles », 90 hectares supplémentaires entre le POS 2000 et le PLUi d'aujourd'hui.

Il y a un certain nombre d'éléments sur lesquels vous semblez vouloir caricaturer l'action municipale de la majorité. Je prends acte. Cela fait deux fois que vous revenez dessus. Vous semblez vouloir insuffler ces éléments certainement auprès de la population donc on va prendre le temps de faire un véritable bilan qui démontrera que, pour une bonne partie de ce que vous avancez, je ne vais pas dire qu'il y a beaucoup de mensonges, mais il y a quand même beaucoup d'approximations. Comme c'est vous, je consens à dire qu'il y a beaucoup d'approximations dans vos propos, Monsieur SALONE. Mesdames et Messieurs, le débat est terminé sur cette délibération numéro 18. Je vous propose donc de la mettre aux voix. Qui vote contre ? Les groupes d'opposition, dans leur complétude, votent contre. Qui s'abstient ? La majorité vote cette délibération et ce budget primitif.

Merci, Madame MENET. Nous savons tous évidemment qu'il y aura un budget supplémentaire, mais toutes les collectivités – et c'est le cas de la nôtre – qui votent leurs budgets au mois de décembre seront tenues de faire un Budget Supplémentaire comme cela se fait partout. Ce n'est pas une exception sur la Ville d'Aubagne.

Mme MENET : Je m'excuse, Monsieur le Maire, je voudrais juste revenir sur un point concernant le budget parce que je ne voudrais pas que la probité de la Ville soit mise en question. Sur l'équilibre budgétaire et sur l'épargne brute dont vous avez parlé, l'épargne brute ne suffit pas à couvrir le remboursement d'emprunt, mais vous avez l'annexe 4-C-1-2 qui vous explique, montant par montant, ce qui constitue les recettes sur lesquelles nous nous appuyons pour le remboursement de l'emprunt. Il y a l'épargne brute, mais il y a aussi des recettes propres que nous avons et qui comptent dans le remboursement de l'emprunt. Même si l'épargne nette est négative, nous avons suffisamment de volume financier pour pouvoir rembourser l'emprunt, et cela de manière tout à fait légale.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°**18-121223** est adoptée A LA MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

CONTRE : Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine (2), Monsieur LATZ Alexandre (2), Madame BOISSON Valérie, Madame BOUGEAREL Michèle (2).

19-121223 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe des Pompes Funèbres.

M. le Maire : Nous passons maintenant au Budget Primitif pour le Budget Annexe des Pompes Funèbres. Madame MENET, vous avez toujours la parole.

Mme MENET : La prochaine délibération porte sur le Budget Primitif des Pompes Funèbres. Il se compose de 268 222 euros en dépenses et en recettes d'exploitation et de 110 000 euros en dépenses et recettes d'investissement.

M. le Maire : Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité pour le Budget des Pompes Funèbres.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 19-121223 est adoptée à l'UNANIMITÉ.

20-121223 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Fixation des durées d'amortissement des immobilisations du Budget Annexe du Réseau de Chaleur Urbain.

M. le Maire : La délibération n° 20, Madame MENET.

Mme MENET : La délibération suivante porte sur la fixation des durées d'amortissement des immobilisations du Budget Annexe du Réseau de Chaleur Urbain. Il s'agit de la première délibération sur ce sujet puisque nous avons récupéré cette compétence au 1^{er} janvier 2023 seulement. Il convient ainsi de fixer la durée d'amortissement de quatre immobilisations dans la délibération.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité également sur les réseaux de chaleur.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 20-121223 est adoptée à l'UNANIMITÉ.

21-121223 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe du Réseau de Chaleur Urbain.

M. le Maire : La délibération n° 21, Madame MENET.

Mme MENET : La délibération suivante porte sur l'approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe du Réseau de Chaleur Urbain. Suite au transfert de la compétence à la Commune en 2023, nous avons créé le Budget Annexe correspondant lors du dernier Conseil Municipal au mois de novembre. Aujourd'hui, je vous propose le BP pour 2024. Nous avons reconduit les chiffres du Budget 2023 en opérations réelles et nous avons intégré les données de l'actif transmises par la Métropole. Nous avons eu ces données en délibération au Conseil Municipal précédent du mois de novembre également. Ce Budget se compose de 447 694 euros en dépenses et en recettes d'exploitation et de 228 344 euros en dépenses et recettes d'investissement.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas ? Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient. Unanimité.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 21-121223 est adoptée à l'UNANIMITÉ.

22-121223 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de l'Avenant n° 1 à la convention d'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).

M. le Maire : La délibération n° 22, Madame MENET.

Mme MENET : La délibération numéro 22 porte sur l'approbation de l'Avenant numéro 1 à la convention d'expérimentation du Compte Financier Unique. Comme vous le savez, nous sommes en expérimentation de ce Compte Financier Unique. C'est un document

qui va remplacer le Compte de Gestion pour le comptable public et le Compte Administratif pour la Collectivité. Cette délibération propose d'étendre cette expérimentation au Budget Annexe du Réseau de Chaleur Urbain, c'est-à-dire d'intégrer ce Budget dans cette expérimentation.

M. le Maire : Des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **22-121223** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

23-121223 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation des tarifs des Droits de Place et d'Occupation du Domaine Public Communal
2024.

M. le Maire : La délibération n° 23, Madame MENET.

Mme MENET : La délibération numéro 23 porte sur l'approbation des tarifs des droits et places et d'occupation du domaine public communal. C'est une revalorisation que nous faisons chaque année. Elle a été concertée avec les différents partenaires. Cette augmentation sera de 4,9 % sur les tarifs pour 2024.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Madame BOUGEAREL. Qui s'abstient ? Le reste du Conseil Municipal vote cette délibération. Madame MENET, j'attendais que vous ayez terminé ces 15 délibérations pour vous remercier sincèrement pour le travail de fond que vous avez fait au nom de la majorité des élus du Conseil Municipal. Je sais que c'est un travail qui est permanent, mais vous vous y engagez plus directement pour sortir ce Budget Primitif au mois de décembre, donc en s'y préparant dès le mois de septembre. On sait combien vous prenez attention pour discuter avec l'ensemble des élus et l'ensemble des services. Je tenais à vous rendre hommage pour ce travail de fond que vous faites.

Vous avez vous-même rendu un grand hommage à la fois à la Direction des Finances et à la Direction Générale des Services. Permettez-moi de vous rejoindre sur ce sujet et de remercier aussi l'ensemble des Directions de la Ville d'Aubagne qui nous permettent d'avoir un Budget au mois de décembre, ce qui permet, avec beaucoup plus de facilité, d'engager l'année 2024 dans de bonnes conditions. Encore une fois, Madame MENET, soyez remerciée pour ce travail de fond auprès de tous les services et de tous les élus.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°**05-121223** est adoptée à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

CONTRE : Madame BOUGEAREL Michèle (2).

24-121223 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation du Cahier des Charges de rétrocession du fonds de commerce du Local sis
1 Rue de la République.

M. le Maire : Toujours dans la même thématique, mais nous passons à la délibération numéro 24. C'est Monsieur LEANDRE qui va nous la rapporter.

.../...

M. LEANDRE : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, cette délibération concerne l'approbation du cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce du local au 1 rue de la République. Nous menons une politique volontariste. Monsieur SALONE, vous parliez tout à l'heure d'une commerçante qui vous a interpellé. C'est en lien. Ce que nous souhaitons depuis de nombreuses années, c'est faire un focus sur le centre-ville et avoir une offre attractive.

À ce titre, sur cette délibération, nous allons parler de l'ancien Central Bar. Nous souhaitons une offre commerciale variée, artisanale et prenant en compte nos savoir-faire, notamment tout ce qui concerne les céramistes, cantonniers et artisans-potiers. À cet effet, nous avons préempté ce fonds de commerce qui est situé au 1 rue de la République afin d'en garder la maîtrise et de pouvoir procéder à sa rétrocession pour une activité qui va apporter une réelle plus-value au potentiel commercial du centre-ville. Nous sommes bien conscients que les commerçants actuellement en place et les habitants sont en attente de certains commerces. C'est l'objectif de cette délibération.

Nous avons construit un cahier des charges avec des critères. Quels sont les critères sur lesquels nous allons nous baser ? Ce sera sur la pertinence de l'activité proposée et l'originalité du concept à 50 %, sur la solidité financière du projet à 30 % et sur l'expérience du repreneur à 20 %. Quels sont les commerces types que nous souhaiterions à cet endroit ? Nous avons un commerce qui est grand. Il fait 108 mètres carrés. Cela va nous permettre d'accueillir un commerce de promotion du tourisme, artisanat alimentaire, un commerce d'habillement pour hommes, commerce d'habillement pour enfants, commerce d'articles de sport, équipement de la maison ou parfumerie, par exemple. Voilà le type de commerces que nous souhaiterions. Cette délibération a pour objet d'approuver ce cahier des charges. Les candidats ont jusqu'au 31 janvier prochain pour déposer leur candidature. Voilà l'objet de cette délibération qui a été présentée en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci, Monsieur LEANDRE. Des interventions ? Monsieur LATZ.

M. LATZ : Bonsoir. Merci, Monsieur LEANDRE, pour la présentation. Il y a quelque chose qui n'est pas clair dans la présentation et dans la délibération que vous venez de faire. On n'arrive pas très bien à comprendre. Au dernier Conseil Municipal, on a voté les APCP pour 215 000 euros en lien avec cette acquisition. On parle à la fois de local et de fonds de commerce. Je voulais m'assurer qu'on achetait bien le local et pas le fonds de commerce pour 215 000 euros. Ce serait un peu inquiétant pour les données publiques. Je vais prendre l'hypothèse que c'est bien le local qui est acheté à 215 000 euros puisque le projet prévoit de revendre le fonds de commerce de 30 000 euros. On est bien sur le local qui est acquis par la mairie ?

M. LEANDRE : Oui, tout à fait.

M. LATZ : Je continue sur cette hypothèse. On avait soutenu cette démarche au dernier Conseil Municipal. On continue à la soutenir. C'est une belle démarche. En gros, aujourd'hui, la location que le projet prévoit est un peu comme si on faisait un prêt à taux zéro pendant deux ans au commerçant qui va s'installer. C'est une belle démarche. On aide le commerce local. Face à cela, on a un cahier des charges et une commission pour décider qui aura ce local.

Concernant le cahier des charges, je note qu'il est particulièrement léger quand je le compare au cahier des charges qui a été monté pour la décision des baux à ferme liés à la

.../...

ferme Camp de Lambert, on est sur quelque chose de plus léger, mais on peut considérer que plus c'est léger, plus cela va laisser la créativité et l'esprit de l'entrepreneuriat s'exprimer. Ce n'est pas forcément bloquant. Maintenant, il y a la question de la commission. En commission, j'ai posé la question. Ce n'était pas très clair pour moi de savoir qui décidait de quoi. Ce que je sais, c'est qu'il y aura plusieurs propositions et qu'en Conseil Municipal, on n'aura que la présentation du finaliste de ce cahier des charges. Je souhaiterais que l'opposition ait seulement un droit de regard des différentes propositions pour s'assurer que le choix se fasse de la façon la plus transparente possible et pour que ce projet soit mené de la façon la plus transparente possible du début à la fin.

M. le Maire : Pas de souci.

M. LEANDRE : Oui. Je ne pense pas du tout que cela soit léger, bien au contraire. Effectivement, il y a eu l'acquisition. Pour la location, la première année, il y aura un dégrèvement parce que le local n'est pas en très bon état. On accompagne pour inciter et favoriser l'installation sur la première année. Ensuite, pour le fonds de commerce, comme vous l'avez rappelé, il y aura une session à hauteur de 30 000 euros. Ensuite, la Direction de l'Économie et nos services de la Ville vont l'étudier avec l'ensemble des critères que je vous ai cités. Quand la décision sera prise par les services, ce sera voté en Conseil Municipal.

Je pense que nos services, de façon impartiale, vont s'appuyer sur les critères qui ont été cités, avec des pourcentages et également avec des typologies de commerces qui manquent. Nous sommes à l'écoute. Nous souhaiterions l'ensemble des commerces que j'ai cités. Le cahier des charges est complet, impartial et, *in fine*, il appartiendra à un futur Conseil Municipal de statuer sur la décision.

M. le Maire : Je partage le point de vue de Monsieur LATZ qui souhaite être informé avant que les commissions aient lieu et avant le Conseil Municipal. Nous vous ferons signe, Monsieur LATZ, lorsque des dossiers auront été déposés et vous pourrez les consulter. Je m'y engage. Madame FARDOUX ?

Mme FARDOUX : C'était purement technique. Notre interrogation sur : « La ville est-elle bien propriétaire des murs ? », c'est parce que dans le cahier des charges, il est fait à plusieurs reprises mention du bailleur et du Conseil Municipal. Si le bailleur, c'est nous...

M. le Maire : Vous parlez du bail ou du bailleur ?

Mme FARDOUX : Du bailleur.

M. le Maire : Oui, c'est la Ville.

Mme FARDOUX : Par exemple, dans le paragraphe 3.8 du projet de cahier des charges, il est marqué que les conditions, c'est l'avis favorable du comité de sélection, l'accord du bailleur et l'accord du Conseil Municipal. Un peu plus loin, il est écrit : « Pour la procédure de rétrocession, les candidats seront informés par la commune de la décision de soumettre leur candidature ou non au bailleur ».

M. le Maire : Oui, c'est la Ville.

Mme FARDOUX : Je ne comprends pas ce que cela veut dire. La Commune prévient le candidat que la Commune va s'écrire à elle-même bailleur ? C'est vraiment une question.

M. le Maire : Je n'ai pas le texte devant les yeux. Je ne peux pas vous répondre.

Mme FARDOUX : C'est au paragraphe 6.3 et au paragraphe 3.8 du projet de cahier des charges.

M. le Maire : Monsieur LEANDRE ?

M. LEANDRE : Comme je vous l'ai indiqué, nos services vont statuer. Il y a un comité de sélection. Je ne vois pas l'objet de votre question.

M. le Maire : Madame FARDOUX semble nous dire qu'il y a la Commune d'un côté et le bailleur de l'autre, mais c'est la même personne morale. Il y a un bail d'un côté et il y a le fond de l'autre côté. C'est peut-être pour cela que les services nous l'ont rédigé de cette manière, mais ce sont les mêmes.

Mme FARDOUX : Dans la délibération, il est aussi fait mention de l'acquisition du fonds de commerce, mais pas des murs.

M. le Maire : Si, on a acheté les murs, Madame FARDOUX. Les murs nous appartiennent déjà. Il y a deux choses. Vous avez les murs et vous avez aussi un fonds de commerce qui était sur ces murs. Nous avons racheté les deux, l'un pour 215 000 euros et l'autre pour 30 000 euros, si ma mémoire est bonne, mais je ne voudrais pas m'avancer de manière outrancière sur le sujet.

Mme FARDOUX : D'accord. Par rapport à ma question, concernant le fait d'appeler le bailleur et la Commune...

M. le Maire : Oui, les services nous ont rédigé cette délibération sous cette forme. Il y a peut-être un élément qui m'échappe à cette heure sur la façon dont on l'a rédigé par rapport au fonds et par rapport aux murs. Si les services nous ont rédigé de cette manière, c'est qu'il y avait peut-être une subtilité qui m'échappe à l'heure où je vous réponds, mais qui est peut-être explicable. On vous l'expliquera. L'important, c'est le fonds.

Mme FARDOUX : D'accord. J'ai une dernière question. Dans la délibération, il est dit que la préemption date du 13 mars 2023. Est-ce que vous en avez retrouvé une trace pour les comptes-rendus de délégation du maire ?

M. le Maire : Pour être très clair avec vous, nous sommes passés devant le notaire très récemment. C'est certainement à partir du moment où nous sommes passés devant le notaire que cela apparaît au compte rendu de délégation du maire. Si vous patientez un peu, me semble-t-il, vous le trouverez dans les prochains comptes rendus de délégation du maire. C'est l'acte notarié qui compte. La préemption a eu lieu au mois de mars, mais on signe l'acte notarié seulement plus tard. En l'occurrence, j'ai signé plusieurs actes notariés ces derniers temps. Il me semble que ce local était dedans et cela devrait apparaître aux prochains comptes rendus de délégation du maire.

Mme FARDOUX : L'acte notarié de l'achat des murs ?

M. le Maire : Oui, Madame.

Mme FARDOUX : Dont vous m'avez dit qu'on était déjà propriétaire ?

M. le Maire : Oui, du fonds aussi.

Mme FARDOUX : Tout à l'heure, vous m'avez dit qu'on était déjà propriétaire avant de l'acheter.

M. le Maire : On est propriétaire jusqu'à ce que l'acte notarié soit signé. On l'était dans les faits puisqu'on a fait une DIA et que tout le monde était d'accord. Vous avez déjà acheté une maison ? Quand vous passez devant le notaire, vous y passez parfois quelques semaines ou quelques mois plus tard. C'est comme cela. Dans le compte rendu de délégation du maire, cela ne peut apparaître, me semble-t-il, mais il faudra le vérifier avec les services, qu'à partir du moment où nous sommes passés devant le notaire. Dans les prochains comptes rendus, vous trouverez le fait que nous avons acheté à la fois le fonds et le bail. C'est plus clair ? Je reconnais que ce n'est pas simple.

Mme FARDOUX : Merci.

M. ROUSSET : On a délibéré.

M. le Maire : Oui, on a délibéré, mais Madame FARDOUX voulait savoir pourquoi ce n'était pas dans les comptes rendus de délégation du maire. J'explique pourquoi cela n'y est pas. C'est parce que cela a été fait très récemment devant le notaire. L'explication étant apportée, il me semble que c'est plus clair. Je l'espère. Je vais mettre aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité sur cette délibération. Merci, Monsieur LEANDRE.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **24-121223** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

25-121223 - Sur le rapport de Monsieur André LEVISSÉ, Adjoint au Maire -
Approbation du maintien de la compétence Pouvoir de police de la publicité à la
Commune.

M. le Maire : Dernière délibération de cette thématique. C'est Monsieur LEVISSÉ qui va nous la rapporter. Nous sommes à la délibération numéro 25.

M. LEVISSÉ : On va parler de publicité locale. C'est bientôt Noël. On va prendre le Petit Prince. L'essentiel est ce qui devient invisible pour les yeux dans ce domaine. L'objet de la délibération est assez simple. C'est de garder les pouvoirs de police au sein de la municipalité alors que la loi peut prévoir le transfert à la Métropole. On souhaite les garder parce que c'est bien sûr une action extrêmement locale sur laquelle on a besoin de connaître sa ville. Je ne pense pas qu'il y ait de contentieux sur la délibération. On verra. Je voulais en profiter pour donner quelques éléments chiffrés, comme je le fais de temps en temps sur ce point.

Il y a deux ans, on a élaboré un nouveau règlement de publicité qu'on a voté en octobre 2022. Cela fait un petit peu plus d'un an. Depuis, il y a 700 dispositifs publicitaires qui ont été retirés de notre ville dont 280 petits panneaux, 80 véhicules en exposition, 80 bâches et d'autres affichages sauvages. 700 dispositifs ont été retirés. Pour être tout à fait transparent, sur l'année 2024, il y en aura encore une bonne centaine, principalement des 4x3 qui devront partir, d'où le besoin de garder des services de police sur ce point. L'accent est mis de façon beaucoup plus pédagogique sur le travail avec les agences immobilières et les commerces pour l'amélioration des devantures.

M. le Maire : Merci, Monsieur LEVISSE. Madame FARDOUX ?

Mme FARDOUX : Juste un mot. Monsieur LEVISSE sait que le RLP me passionne. Vous pouvez donner la date d'application du nouveau RLP ? La date de mise en conformité obligatoire ? Il y a plusieurs dates puisqu'il y a plusieurs délais suivants si on parle d'enseignes, de panneaux, etc.

M. LEVISSE : Le nouveau RLP a été voté en préfecture le 20 octobre 2022 pour tout ce qui est panneaux publicitaires. Comme vous le voyez, on en a déjà élevé 300 donc il y a beaucoup de choses qui se font avant. Retenez que deux ans plus tard, soit le 20 octobre 2024, les panneaux devront avoir disparu. Il y a plus de délai pour les commerces. Dans la loi, il y a exactement six ans. Dans six ans, ce ne sera pas la mise en conformité, sauf quelques commerces, ce sera plutôt parce qu'il y a des renouvellements de marque ou des changements de logo que font en particulier les grandes enseignes. À ce moment-là, elles doivent être en conformité avec la nouvelle réglementation. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

M. le Maire : Merci. Je vais mettre aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci, Mesdames et Messieurs, d'avoir travaillé pour ces rapports de délibération sur la thématique « Finances, budget, économie, emploi » de la Ville.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **25-121223** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

COMMISSION « SÉCURITÉ, PRÉVENTION, CITOYENNETÉ ET VILLE NUMÉRIQUE »

M. le Maire : Nous changeons de thématique. Nous passons à la Sécurité, prévention, citoyenneté et ville numérique. Nous avons cinq délibérations. C'est Monsieur RUSCONI qui va nous les rapporter. Vous avez la parole pour la première d'entre elles qui est la numéro 26.

26-121223 - Sur le rapport de Monsieur Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire - Approbation de la nouvelle convention cadre de mise à disposition d'auxiliaires canins.

M. RUSCONI : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet l'approbation de la nouvelle convention cadre de mise à disposition d'auxiliaires canins. Dans le cadre de sa politique publique en matière de sécurité et de prévention, la Ville a réaffirmé sa volonté de poursuivre son engagement au service de la tranquillité et de la sécurité de tous les Aubagnais, en créant notamment une brigade cynophile. À ce titre, une convention cadre en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022, fixe les modalités de mise à disposition d'auxiliaires canins, assistant les agents de police dans l'exercice de leurs missions.

Ainsi, cette convention prévoit, entre autres, le montant de 150 euros bruts correspondant à l'indemnité mensuelle à verser à l'agent propriétaire, eu égard à son obligation de subvenir au bien-être de l'animal, au maintien de sa condition physique et à faire procéder à tout examen clinique vétérinaire qui s'impose. Cependant, au regard de l'augmentation des coûts inhérents à cette prise en charge, des frais annexes tels que certaines vaccinations indispensables non intégrées dans cette indemnité, il est proposé de réévaluer son montant à 250 euros bruts mensuels.

Aussi, cette délibération propose d'approuver la nouvelle convention cadre de mise à disposition d'auxiliaires canins au profit de la Collectivité, tenant compte de ces ajustements à intervenir à compter du 1^{er} janvier 2024. Tel est l'objet de cette délibération qui a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci, Monsieur RUSCONI. Des interventions ? Madame BENASSAYA-NIVET.

Mme BENASSAYA-NIVET : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je voudrais faire une petite déclaration pour cette 26^e délibération. Vous allez comprendre pourquoi. Monsieur le Maire, j'aime les humains, j'aime les enfants à qui j'ai consacré ma carrière professionnelle, j'aime les animaux, j'aime les chiens. J'en ai d'ailleurs un chez moi. Ils sont fidèles et heureux, libres à nos côtés. Ils font le bonheur des familles dans lesquelles ils vivent sans laisse et sans muselière.

J'ai déjà eu l'occasion de vous dire que nous pensons que la sécurité des Aubagnais pouvait se gérer chez nous, comme dans beaucoup de villes, autrement. Aubagne, en chiffres et pour rappel, c'est bientôt 50 000 habitants, 100 fonctionnaires de police et 200 caméras, mais aussi 2, puis pourquoi pas 4, puis 10 chiens policiers et peut-être plus encore. Ce n'est pas notre conception. Vous le savez. Vous vous targuez de résultats exceptionnels en conséquence de ces moyens exceptionnels. Encore 500 000 euros en 2024 pour les caméras, mais vous ne publiez jamais les résultats dans leur intégralité. Nous les découvrons au fil des réunions de quartier. Nous vous demandons de nous fournir les statistiques d'interventions de la Police Municipale complète et détaillée par quartier et par nature d'intervention sur les bientôt 10 années écoulées de votre mandature. Vous pourrez aussi mettre en regard les sommes dépensées. Nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. le Maire : Y a-t-il pas d'autres interventions ? Peut-être que Monsieur RUSCONI peut apporter des précisions.

M. RUSCONI : De toute façon, nous savons que vous êtes anti-sécuritaire, anti-tout et anti-ce-qu'on-va-faire. Je vais juste vous donner un chiffre. C'était prévu sans être prévu, mais ce sont les agents de Police Municipale, notamment les maîtres-chiens, qui m'ont dit : « Monsieur RUSCONI, ce serait bien que vous donniez des chiffres un peu sur les interventions des chiens. » Ils m'ont envoyé cela ce matin. Ils m'ont dit : « Faites-le ».

Entre juin 2022 et décembre 2023, il y a eu 545 missions pour les chiens, 2 140 heures, soit une intervention sur quatre. Ils m'ont même précisé que le nombre de fois où le chien a été déployé en frappe muselée, il a évité le recours par les forces de l'ordre à l'usage d'une arme de service, ce qui démontre une efficacité de dissuasion dans 95 % des situations où le chien a été mobilisé en appui ou en sécurisation.

Ce sont les agents qui m'ont fait part de cela ce matin. Ce n'est pas moi qui vous le dis. Je prends aussi un peu de temps en temps la parole parce que je suis non seulement leur élu, je suis le représentant du Maire auprès des policiers municipaux. De temps en temps, ils en ont un peu « gros sur la patate » parce qu'ils suivent un petit peu ce qui se passe sur les réseaux sociaux. Malheureusement, ils ont l'impression qu'ils sont la caution de vos attaques sur la politique de sécurité faite dans cette Ville. À travers nous, ce sont eux que vous attaquez dans leur quotidien et dans leur façon de travailler.

Je me permets non pas de relayer, mais de répéter ce qu'ils me disent régulièrement. À chaque fin de Conseil Municipal, ils ont vraiment l'impression que nous avons des gens en face de nous qui sont systématiquement contre leur activité, contre leur travail du quotidien et contre les services et les actions qu'ils rendent à la population aubagnaise. Ce qui les rassure, c'est que la population aubagnaise vient régulièrement les en remercier.

Mme BENASSAYA-NIVET : Je me permets de vous répondre. Vous avez mal compris mes propos, Monsieur RUSCONI. À aucun moment, nous en voulons à la police, loin de là. Nous aussi, nous la remercions pour tout le travail qu'elle fait. Ce n'est pas le problème. Le problème, c'est l'argent qui est investi, qui nous paraît trop important par rapport aux autres besoins de la population. C'est uniquement cela qu'on dit.

M. le Maire : Cela s'appelle faire de la politique, Madame BENASSAYA-NIVET. Cela s'appelle faire des choix. Nos amis de Grenoble, qui sont sous la même étiquette politique que vous, ont fait le choix de déconnecter 400 caméras à Grenoble, alors qu'elles étaient en place quand ils sont arrivés en 2014. Tout le monde connaît les chiffres de la délinquance à Grenoble. C'est +35 % ou +40 % de délinquance.

« Le chiffre de la délinquance à Bordeaux » me souffle Monsieur RUSCONI. Ce sont aussi des gens qui sont arrivés au pouvoir et qui partagent vos points de vue puisqu'ils sont Europe Écologie les Verts à Bordeaux. Nous, on a décidé de faire différemment. On met de l'argent parce que la sécurité est peut-être le premier droit de nos concitoyens. Sans sécurité, il ne peut pas y avoir d'autres politiques qui se mettent en place à Aubagne. Nous assumons complètement. Très franchement, si les Budgets de la Ville nous le permettaient, on ferait encore plus, à la fois à travers les hommes et le matériel pour la sécurité des Aubagnaises et des Aubagnais. C'est bien parce qu'on est limité sur le plan budgétaire, comme on l'a vu tout à l'heure avec ce que Madame MENET a développé sur les endettements et autres que nous devons assumer et qui ont été contractés bien avant notre arrivée au niveau de la Ville. Si nous pouvions, nous en ferions plus.

Les chiffres sont là. Quand on fait -35 % de délinquance de proximité sur la Ville d'Aubagne, c'est parce qu'il y a des hommes et des moyens. Parmi ces moyens, les brigades canines font partie des éléments les plus intéressants qui soient. On peut ne pas être d'accord. Nous ne sommes pas d'accord. Nous ne partageons pas du tout la même vision sécuritaire sur la ville d'Aubagne, mais comme partout ailleurs. C'est une constante chez Europe Écologie Les Verts que de dire qu'on vit dans un monde de bisounours, qu'on n'a pas besoin de sécurité et que la sécurité va s'établir toute seule. Nous, on pense le contraire. On pense que, malheureusement, il faut de la sécurité. Il faut plus de sécurité et nous le faisons sur la ville d'Aubagne.

Je clos le débat sur cette délibération numéro 26 en la mettant aux voix. Qui vote contre ? Le groupe de Madame FARDOUX et le groupe de Monsieur GRANDJEAN. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Madame BOUGEAREL ? Vous votez pour ainsi que la majorité municipale.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°**26-121223** est adoptée à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

CONTRE : Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine (2), Monsieur LATZ Alexandre (2), Madame BOISSON Valérie.

27-121223 - Sur le rapport de Monsieur Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -
Approbation de l'adhésion au dispositif CYPRES gestion PCC/PCS.

M. RUSCONI : La prochaine délibération est l'approbation de l'adhésion au dispositif CYPRES, gestion des PCC/PCS. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la Commune élaboré en 2008 doit être régulièrement mis à jour afin d'actualiser des procédures et les moyens à mettre en œuvre pour une efficacité maximale dans la préservation des personnes et des biens. Dans le cadre de la démarche engagée par la Ville pour élaborer ce plan, il est proposé de bénéficier de l'expertise et des ressources de l'association CYPRES, centre d'information pour la prévention des risques majeurs.

Elle a pour objet d'assurer l'information du public sur la prévention des risques majeurs, technologiques et naturels. Elle œuvre également pour la procédure pour la protection de l'environnement dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'association n'a pas vocation à se substituer aux autorités privées ou publiques compétentes, seules habilitées dans le cadre des dispositions réglementaires à définir et diffuser le contenu de l'information. Cette délibération propose d'approuver l'adhésion à l'association CYPRES dans le cadre du PCS, dont le coût annuel est de 2 861 euros et est établi en fonction du nombre d'habitants de la commune. Elle a fait l'objet d'un examen aux Commissions Municipales.

M. le Maire : Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 27-121223 est adoptée à l'UNANIMITÉ.

28-121223 - Sur le rapport de Monsieur Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -
Approbation du versement aux associations et organismes porteurs d'actions des subventions au titre de la programmation du CISPDR 2024.

M. RUSCONI : La délibération numéro 28 a pour objet l'approbation du versement aux associations et organismes porteurs d'actions des subventions au titre de la programmation du CISPDR 2024, c'est-à-dire les actions qui ont principalement des permanences sur la Maison du Droit et de la Justice. Un Conseil Intercommunal de Sécurité de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation constitue un cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre les insécurités et de la prévention de la délinquance dans les communes. Cette instance de concertation vise à mieux coordonner et encourager des initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes.

À ce titre, la Ville souhaite contribuer, pour sa part, au financement destiné aux associations et organismes porteurs d'actions au titre de la programmation 2024 du CISPDR. Dans cette délibération, il est proposé ainsi d'approuver la participation financière de la Ville à la programmation 2024 du CISPDR. Elle a fait l'objet d'un examen aux Commissions Municipales.

M. le Maire : Merci, Monsieur RUSCONI. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **28-121223** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

29-121223 - Sur le rapport de Monsieur Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -
Approbation de la Convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

M. RUSCONI : La délibération suivante a pour objet l'approbation de la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI). L'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions propose aux collectivités qui choisissent de faire appel à ses services de notifier directement par courrier les avis de forfait de post-stationnement aux usagers qui n'auront pas acquitté ou qui n'auront acquitté que partiellement le montant de la redevance de paiement et traitera leur recouvrement.

À ce titre, l'ANTAI propose à la Ville d'Aubagne de reconduire la convention cycle complet, précisant les engagements et les obligations des deux parties pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026. Cette délibération vise à autoriser le Maire à signer cette convention et tout acte y afférent. Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci, Monsieur RUSCONI. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **29-121223** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

30-121223 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal -
Approbation de la nouvelle grille tarifaire des activités et séjours organisés par le Service Vie des Quartiers.

M. le Maire : Pour la délibération numéro 30, c'est Monsieur KOURICHI qui doit nous la rapporter.

M. KOURICHI : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Cette délibération propose la mise à jour des tarifs dans les Maisons de Quartiers. Soucieuse de permettre l'accès à des activités sorties et festivités, la Ville d'Aubagne propose, tout au long de l'année, par le Service Vie des Quartiers, des activités accessibles à tous les habitants issus des quartiers. Les tarifs n'ont pas bougé depuis 2015. Cette délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. Des interventions ? Madame BENASSAYA-NIVET.

Mme BENASSAYA-NIVET : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Nous découvrons cette nouvelle grille de tarifs avec étonnement. En effet, si le découpage des quotients familiaux mensuels ne nous choque pas dans ses tranches et dans ses valeurs, il n'en va pas de même pour les tarifs eux-mêmes. Dix centimes d'écart par tranche pour les repas et les sorties, un euro d'écart pour les activités éducatives et les séjours à Saint-Vincent-les-Forts, cela ne nous

paraît pas crédible. Vous mettez en place des modalités tarifaires de nature à répondre aux exigences de la CAF qui paie la PSU en contrepartie, mais de notre point de vue, soit les basses tranches paient trop, soit les hautes tranches paient trop peu. Les tarifs proposés ne sont pas le reflet de la sociologie de notre cité. Nous nous abstenons sur cette délibération. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. Pas d'autres interventions ? Monsieur KOURICHI, vous voulez peut-être apporter un complément de réponse ?

M. KOURICHI : Oui. Comme on a pu le rappeler en Commission Municipale, si on se permet d'appliquer la première tranche, c'est uniquement pour pouvoir donner l'accès à toutes les activités à toutes les personnes issues des quartiers. Comme vous le savez, c'est une population qui est en difficulté. À ce titre, nous préférons répondre par des prêts accessibles à tous. C'est la raison pour laquelle nous tenons à prendre la première tranche. Nous sommes bien évidemment au travail pour nos administrés et pour les habitants des quartiers. À ce titre, Monsieur le Maire, vous me permettrez de vous remercier pour la confiance que vous nous accordez tout au long de l'année, à savoir travailler afin d'améliorer le cadre de vie de nos administrés. Je voudrais remercier également les services qui œuvrent à nos côtés aussi. Monsieur le Maire, cette année, nous vous proposerons de nouveaux dispositifs et de nouveaux projets pour tous les habitants issus des quartiers, les jeunes et tous les autres habitants de la ville. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Monsieur KOURICHI. Madame BENASSAYA-NIVET.

Mme BENASSAYA-NIVET : Je suis sincèrement désolée, Monsieur KOURICHI, mais je ne comprends pas votre réponse. Je crois que vous n'avez pas répondu à ma remarque. Je vous parle d'écart.

M. le Maire : Je crois que cela a été dit. C'est la CAF qui nous oblige à avoir quatre tarifs. Comme vous l'a dit Monsieur KOURICHI, nous ne voulons pas faire de différence sur ces quatre tranches. C'est pour cela qu'il y a aussi peu d'écart entre les unes et les autres. Si nous avions pu, et si la CAF nous avait autorisés à le faire, nous n'aurions fait qu'une seule tranche avec un seul tarif pour l'ensemble des Aubagnaises et des Aubagnais. Comme vous pouvez le juger, ce sont des tarifs extrêmement bas.

Mme FARDOUX : Si vous ne voulez pas me donner la parole, ne me la donnez pas, mais c'était pour aller dans le sens de votre adjoint.

M. le Maire : Si c'est pour dire du bien de Monsieur KOURICHI, allez-y. Une fois n'est pas coutume chez vous. On apprécie.

Mme FARDOUX : Ce n'est pas la fois où il fallait me couper la parole, Monsieur le Maire. C'est vraiment à côté. Pour traduire autrement vos mots, il nous a été dit en commission que toutes les activités étaient proposées au tarif le plus bas dans les Maisons de Quartier. Nous nous sommes également émus du peu d'écart. Monsieur le Maire, vous dites que vous êtes très fier de proposer des activités avec très peu d'écart et que si vous en aviez le droit, vous ne proposeriez qu'un tarif unique. Voilà encore une différence entre vous et nous. Nous ne sommes évidemment pas d'accord pour proposer le même tarif entre des gens qui gagnent pour les uns très peu et pour d'autres beaucoup.

L'existence des tarifs au quotient est pour de la justice sociale. Monsieur KOURICHI nous a dit en commission que les personnes qui fréquentent ces activités étant à peu près toutes dans les tranches les plus basses des revenus, il est acté dans les Maisons de Quartier que le tarif le plus bas est celui qui doit être appliqué. C'est celui qui est appliqué. Cela nous rassure.

M. le Maire : Finalement, je n'aurais pas dû vous donner la parole. Vous n'avez pas été gentille avec moi. Ce n'est pas grave. Vous avez été gentille avec Monsieur KOURICHI, c'est l'essentiel. Bravo, Monsieur KOURICHI pour le travail que vous faites et continuez à le faire parce que les Maisons de Quartier sont un sujet important. Dieu sait si vous vous y investissez. Dieu sait si vous n'êtes pas seul puisqu'il y a beaucoup d'élus qui travaillent à vos côtés sur différentes thématiques dans les quartiers. Vous et les élus de cette majorité êtes très présents. Je comprends parfaitement le travail de fond que vous menez parce que c'est un travail indispensable à la commune.

Mme BENASSAYA-NIVET : Monsieur le Maire, pardonnez-moi. Je sais que je ne suis pas dans la règle, mais je vous ai dit qu'on s'abstient et on va voter pour.

M. le Maire : C'est délicieux. On approche de Noël. Je pense qu'il va se passer quelque chose. Un changement de vote de Madame BENASSAYA-NIVET et de son groupe est quelque chose de remarquable. Un mot gentil de Madame FARDOUX, c'est vraiment Noël. On aurait dû commencer par ces délibérations, Madame FARDOUX, Monsieur GRANDJEAN. Cela aurait été beaucoup plus simple. On est sur la délibération numéro 30 et je vais la mettre aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est votée à l'unanimité. Merci, Mesdames et Messieurs.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **30-121223** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

COMMISSION « CULTURE, ÉVÉNEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE »

M. le Maire : Nous changeons de thématique. Nous passons à la Culture, événements culturels et patrimoine. Il n'y a qu'une seule délibération qui va être rapportée par Monsieur AMY.

31-121223 - Sur le rapport de Monsieur Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Approbation des Conventions de subventionnement des associations culturelles.

M. AMY : Merci, Monsieur le Maire. Avant de faire part de cette délibération, je voudrais vous faire part avec mon collègue et ami, Patrice JARQUE, de notre intention de rendre ce soir un vibrant hommage au sein de cette assemblée. Comme vous le savez, le monde des santonniers et céramistes d'Aubagne est en deuil puisque nous regrettons la disparition de notre ami Christophe CHAVE, maître santonnier et issu d'une belle famille de santonniers sur la Ville. Nous aimerions saluer sa mémoire ce soir. Merci pour lui et pour tous ses proches.

La présente délibération concerne les conventions de subventionnement établies lorsqu'un montant alloué est égal ou supérieur à 23 000 euros. Elle a pour objet d'inscrire les projets qui fondent le partenariat entre la Ville et les associations culturelles, leur mise en

œuvre, les moyens attribués, l'évaluation et les procédures de suivi et de contrôle de l'usage des fonds publics. Cela concerne six associations : l'association METIS pour un montant de 90 000 euros, l'association En phase pour un montant de 50 000 euros, l'association Nomades Kultur pour un montant de 90 000 euros, l'association Art'Euro pour un montant de 38 000 euros, l'association Aubagne Développement, Culture et Création pour un montant de 90 000 euros et l'association les Acteurs de la Distillerie pour un montant de 39 000 euros. Je vous invite à voter ces conventions avec ces différentes associations.

M. le Maire : Merci, Monsieur AMY. Des interventions ? Monsieur GRANDJEAN et Madame FARDOUX.

M. GRANDJEAN : Cela n'a pas été Noël tout le temps parce qu'en commission, on avait terminé sur la possibilité de rééquilibrer un petit peu ces dotations. Cela ne s'est pas traduit dans les documents qui sont soumis ce soir au vote. Il y a une différence de traitement entre les associations. Il y a celles qu'on maintient à la limite de la rupture et celles à qui on donne presque sans compter. Il y a celles dont on vante la gratuité des Nuits Flamencas – nous y sommes favorables – et celles à qui on impose de rendre payant Festimôme. Il y a celles à qui on compte les fluides des locaux mis à disposition et celles dont on n'en parle pas. Il y a celles qui doivent se satisfaire de retrouver le niveau de financement perdu l'an dernier et celles dont la subvention augmente en dépit du transfert d'une partie de leur activité.

Toutes ces associations sont utiles. Elles contribuent à la vie culturelle locale, mais toutes ne sont pas subventionnées selon les mêmes critères. Nous le regrettons. Bien que constatant l'augmentation globale de l'enveloppe pour ces grandes associations, nous ne cautionnerons pas la répartition inégale proposée. Par ailleurs – cela est lié –, nous demandons la plus grande vigilance à la situation de l'association Les Acteurs de la Distillerie, dont la fragilisation en lien avec l'affaiblissement des soutiens publics – pas que de la Ville – pourrait conduire à sa disparition rapide.

Mme FARDOUX : On va peut-être écouter l' élu à la culture puis j'interviendrai après.

M. le Maire : Non, c'est vous que j'écoute. Je vous ai donné la parole.

Mme FARDOUX : Je ne vais pas répéter ce que vient de dire M. GRANDJEAN. Nous sommes parfaitement d'accord. Nous avons défendu la même ligne en commission. La Distillerie est au bord du dépôt de bilan. Ils le disent. Ils disent que pour convaincre d'autres financeurs, il faut un geste net et fort de la Ville. Ils ont déposé une demande de subvention de 43 000 euros qui était tout à fait raisonnable. Elle n'était pas surévaluée. La décision de la Ville a été de donner une subvention de 39 000 euros.

Nous avons fait remarquer que si, au lieu d'augmenter de 55 000 euros deux associations Aubagnaises, on les augmentait de 53 000 euros chacune, cela ne changeait pas grand-chose pour elles. Cela ne remettait pas en question leurs activités. Cela permettait d'arriver aux 43 000 euros demandés par la Distillerie, leur donnant ainsi un signe qu'ils pourraient transmettre aux autres financeurs pour pouvoir permettre à la Distillerie de voir l'avenir de façon moins sombre. Nous reposons la question ce soir.

M. AMY : Je vais répondre à vos interrogations, mais je voudrais profiter de cette instance ce soir pour élargir un peu le spectre pour mettre en lumière notre politique culturelle, mais aussi pour rendre hommage aux agents qui travaillent dans notre délégation ainsi qu'à nos

partenaires institutionnels ou associatifs. Vous savez tous que la politique culturelle de la Ville d'Aubagne est basée depuis 2014 sur deux axes qui sont la proximité et le rayonnement.

Elle met en lumière nos traditions, notre patrimoine local, la découverte des disciplines culturelles, soit existantes, soit émergentes et les pratiques artistiques par un accès pour tous. Son action s'appuie également sur un soutien important aux artistes et à nos associations culturelles. Notre politique culturelle est basée sur l'épanouissement de tous par des projets éclectiques développés pour le public Aubagnais métropolitain ainsi que pour les visiteurs venus découvrir la ville. Elle poursuit les objectifs suivants : faciliter l'accès à la culture pour tous, favoriser la création et diffuser des œuvres, faire exister et rayonner le territoire.

L'obtention du label 100 % Éducation Artistique et Culturelle appelé EAC fin 2022 par le Ministère de la Culture et de l'Éducation ainsi que le label Capitale Provençale de la Culture décerné en 2023 par le Conseil Départemental témoignent de la qualité et du dynamisme de notre politique culturelle. Ces deux nouveaux labels viennent acter ce dynamisme. Concernant le label 100 % EAC, Aubagne est l'une des deux villes en 2022, avec Aix-en-Provence, à avoir obtenu le label décerné par les Ministères de la Culture et de l'Éducation.

Sont proposés aux élèves de primaire et de maternelle cinq temps d'EAC : de la littérature à la musique, de la danse au théâtre, de l'art San Antonio au patrimoine, des arts visuels à la céramique, autant de disciplines que les élèves et tous les publics peuvent découvrir ou redécouvrir tout au long de l'année. Que ce soit au sein des équipements culturels ou hors les murs, en centre-ville ou dans les quartiers, au sein des lieux culturels, au sein des structures scolaires ou au sein des structures sociales, la pratique et la transmission s'opèrent. De nombreux moyens, supports, temps sont orchestrés par les différents équipements culturels pour favoriser l'accès à la culture et la rencontre avec les artistes et leurs œuvres.

Je vais vous donner quelques chiffres concernant les lieux culturels. Le Centre d'Art, c'est 121 classes reçues pour 2003 élèves. Le Service d'Archives et Patrimoine, c'est 6 classes pour 120 élèves. Le Conservatoire, c'est 47 classes pour 1 142 élèves et 45 heures d'interventions scolaires par semaine. La Médiathèque, c'est 194 classes pour 4 724 élèves reçus. Le Théâtre, c'est 122 classes pour 2 889 élèves. En cette année rugbystique, pour faire un clin d'œil à mon ami Pascal, l'essai du label 100 % Éducation Artistique et Culturelle a été largement transformé.

Aubagne est aussi une Capitale Provençale de la Culture. C'est un label qui nous a été donné par le Département. Nous nous sommes saisis de ce label pour travailler de nouveaux projets et partenariats, mais également pour poser un regard sur ce qui était fait et pouvait être également renforcé. Le label est venu enrichir l'ensemble de nos propositions culturelles. Aubagne, Capitale Provençale de la Culture, est et a été l'opportunité de nouvelles rencontres, de nouvelles collaborations et de donner des rendez-vous à notre public en proposant de nouveaux temps. Nous avons lancé ce dispositif, avec une Grainofête qui a été étoffée, suivie par un nouveau rendez-vous avec le Salon des écrivains.

L'année capitale est aussi l'opportunité de nouveaux rendez-vous, mais également de très belles collaborations avec le Conseil Départemental qui nous a proposé notamment « 13 en Jeux », un festival avec les compagnies GRENADE et ARTONIK, qui s'est déroulé du 15 au 18 juin et qui nous a présenté pas moins de 14 événements. Les théâtres et leur projet « Aller vers » ont inscrit neuf rendez-vous à Aubagne et des rendez-vous au sein de nos équipements

culturels. Puisque l'occasion m'a été donnée, j'en profite pour remercier la Présidente du Conseil Départemental, Martine VASSAL, pour son soutien.

Au total, cette capitale a proposé plus d'une cinquantaine de rendez-vous aux formes et aux esthétiques différentes. Le 14 octobre dernier, nous avons pu apprécier notamment « Inversions », un projet qui a été construit en transversalité avec les différents équipements culturels. C'est un projet qui a proposé au public de découvrir, dans un lieu inattendu, une discipline qui n'était pas la sienne habituellement. C'est une expérience novatrice qui a permis de réinterroger les pratiques concernant les lieux, mais aussi les artistes et les publics.

Au-delà de ces deux labels qui ont mis en lumière le dynamisme de notre politique culturelle à Aubagne, cette dernière a également été portée par nos équipements culturels au travers du Théâtre, du Conservatoire, du Centre d'Art, de la Médiathèque, de la scène de l'Espace Art et Jeunesse, du Service Archives et Patrimoine, du Service Partenariat et Événements Culturels et de notre Village des Santons, qui célébrera son cent millième visiteur le 20 décembre prochain. Mesdames et Messieurs, ce n'est pas moins de 200 rendez-vous, 80 rencontres, 14 festivals, soit 297 événements culturels qui ont été proposés aux Aubagnais et à nos visiteurs.

Permettez-moi de vous en citer quelques-uns. Ce sont 23 auteurs invités, des spectacles au Théâtre, des ateliers sur la parole et les droits de l'enfant. Je remercie aussi mes collègues des Services de l'Éducation et de l'Enfance pour avoir fait de cette édition une magnifique réussite cette année, avec plus de 18 000 personnes, dont 4 850 scolaires touchés. 194 classes ont participé au festival « Impulsion » en 2023. Depuis 2017, c'est un rendez-vous intergénérationnel qui continue de grandir avec l'association En Phase. C'est un ancrage solide au niveau d'Aubagne, coconstruit avec les habitants, les artistes, les associations, les danseurs et de nouveaux partenaires extérieurs. 2 500 personnes, 9 jours de festivals, 250 artistes amateurs et professionnels, 17 enfants, 5 lieux culturels de la ville investie. C'est pour cela que nous avons aussi conforté ce festival en montant la subvention de fonctionnement de 46 000 à 50 000 euros. Si cela ne vous intéresse pas, Madame FARDOUX, vous me le dites.

Le festival des Nuits Flamencas est le seul festival européen de musique flamenca qui est gratuit, avec des grands noms de la scène flamenca qui nous sont proposés sous la direction artistique de Juan CARMONA. C'est une programmation de très grande qualité qui va prendre une nouvelle dimension en 2024 et que la Ville tient à conforter au travers de cette subvention de 90 000 euros, dont 60 000 euros vont être destinés sur le festival. Festimôme est un festival porté par Art'Euro. C'est une proposition conviviale au cœur de l'été qui a accueilli, lors de sa 21^e édition, plus de 7 000 personnes sur 3 jours et 2 000 au festival. Ce sont 13 spectacles pour 21 représentations.

Suite aux différents rendez-vous que nous avons eus avec la Direction du festival qui nous a alertés sur l'augmentation de certaines charges, notamment les fluides, nous avons augmenté notre soutien qui sera à hauteur de 38 000 euros. 100 % Théâtre est un festival porté par la Distillerie où les compagnies amateurs et les classes de théâtre des écoles, collèges et lycées de la Ville sont mises à l'honneur. Différentes scènes sont investies, que ce soit le Comœdia, l'Espace Art et Jeunesse et la Distillerie, pendant une semaine pour ces restitutions. Au-delà de ce festival et du dispositif « Place aux Compagnies » qui est axé sur les compagnies professionnelles, la Distillerie est reconnue sur les scènes d'Aubagne et déploie une dynamique dans l'Éducation Artistique et Culturelle que la Ville tient également à soutenir.

C'est pourquoi l'association bénéficie d'une aide d'un montant total de 96 462 euros. C'est une subvention directe qui a été augmentée à hauteur de 39 000 euros et une aide indirecte à hauteur de 57 462 euros qui comprend la mise à disposition des locaux et la prise en compte des fluides. Dans cette valorisation financière, on ne comprend pas la mise à disposition des autres lieux et le soutien du personnel technique de la Ville.

« 1895, Aubagne à la Belle Époque » est une rencontre proposée par l'association Aubagne Développement, Culture et Création. Elle conjugue tradition et authenticité. C'est une thématique déclinée depuis 2015 qui se renouvelle chaque année. Ce sont aussi des rendez-vous, des rencontres et des festivals autour de Marcel PAGNOL, des rencontres littéraires et des festivals autour des séries et de l'humour. Pour 2024, de nouveaux projets concernant des hommages autour du cinquantenaire de la mort de Marcel PAGNOL, notre illustre académicien et de nouveaux projets littéraires d'envergure vont avoir lieu sur la Ville. La Ville souhaite donc soutenir ces projets par une subvention à hauteur de 90 000 euros.

Au-delà du rendez-vous national qui est la Fête de la musique, avec l'association des parents d'élèves du Conservatoire depuis 2022, Aubagne organise les rencontres « Places en musique ». Ce sont de belles parenthèses musicales qui sont offertes aux Aubagnais et à nos visiteurs tous les jeudis soir de l'été sur les places de notre centre ancien. C'est une alternance entre jazz et classique qui rassemble entre 150 et 200 personnes chaque jeudi de l'été.

Enfin, parmi nos 200 rendez-vous qui sont proposés, certains mettent à l'honneur notre ADN aubagnais, avec la Légion Étrangère dont nous avons fêté les 60 ans de son installation à Aubagne, de Marcel PAGNOL avec sa dictée et son hommage tous les 28 février sur la scène du Comœdia et l'argile, actant qu'Aubagne est la capitale du Santon et de la céramique au travers de grands rendez-vous Argilla, les marchés d'été et d'hiver et le premier week-end de décembre où se déroule la fête des Santons. Il me plaît aussi de vous rappeler les belles rencontres d'auteurs que nous avons avec Aubagne Développement, Culture et Création. Pour ne citer que les derniers en date : Didier van CAUWELAERT, Amélie NOTHOMB, Bernard WERBER et Boris CYRULNIK.

Il y a de nouvelles pratiques, mais aussi de nouveaux réseaux et des partenaires associatifs importants. À Aubagne, il y a un dispositif de 20 000 euros en faveur du soutien aux artistes par le biais des résidences. En 2023, nous avons eu 11 lauréats qui ont été soutenus et ils se sont vu attribuer un lieu, une mise à disposition de matériels, un accompagnement par un équipement culturel dédié et un soutien financier. Le dispositif sera bien évidemment reconduit en 2024.

Au-delà des différents partenariats tissés avec les collectivités territoriales, c'est également avec le SATIS, le département universitaire des sciences, arts et techniques du son et les STAPS, qu'Aubagne s'inscrit comme troisième ville universitaire du département. Des associations sont partenaires de notre action culturelle, au-delà de celles citées précédemment, je citerai notamment METIS. L'Institut International des Musiques du Monde s'inscrit dans la transmission et la promotion des musiques du monde au travers de master class et de cursus certifiants.

En 2023 et 2024, six nouveaux cursus vont être proposés. Ils travaillent aussi en étroite collaboration avec le Conservatoire d'Aubagne. L'Institut International des Musiques du Monde arrive aujourd'hui à un tournant décisif dans son développement que souhaite soutenir la Ville d'Aubagne par une subvention de fonctionnement à hauteur de 90 000 euros. Cet

institut est reconnu aujourd'hui comme un lieu unique en Europe. Il attire la bienveillance de grandes institutions sur son développement, dont l'UNESCO.

En conclusion, notre offre culturelle est composée d'un large éventail de festivals, rencontres et rendez-vous. C'est une palette éclectique ouverte à tous et pour tous, avec une attention particulière pour le jeune public, notamment avec notre dispositif d'Éducation Artistique et Culturelle. Notre offre culturelle s'inscrit également dans les dynamiques du territoire. En 2024, Aubagne sera aussi placée sous la flamme des Olympiades culturelles et nous célébrerons également le 50^e anniversaire de la disparition de notre académicien Marcel PAGNOL.

M. le Maire : Merci, Monsieur AMY. Madame FARDOUX.

Mme FARDOUX : 14 minutes pour un panorama.

M. AMY : Je peux faire mieux, si vous le voulez.

Mme FARDOUX : Ce serait bien que vous me laissiez parler, Monsieur AMY. Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention. Je vous remercie pour ce panorama très détaillé de la politique culturelle. Je me demande juste ce que cela vient faire à ce moment du Conseil Municipal. Vous avez introduit votre délibération en un temps record et vous avez mis 14 minutes à ne pas répondre aux questions précises que nous avons posées. Je ne crois pas que quiconque puisse s'imaginer qu'il a loupé la réponse parce que cela a été long. Il n'y a pas eu de réponse. Nous avons demandé en quoi le déplacement de deux fois 2 000 euros des associations qui ont un très gros budget pour les rapatrier sur la Distillerie qui est en danger, serait vraiment problématique. Pourquoi vous ne le faites pas ? Nous n'avons pas de réponse.

M. AMY : Nous avons répondu en augmentant la subvention. J'aime bien votre façon de voir les choses parce que vous utilisez une lorgnette, mais pas dans le bon sens. Vous vous focalisez sur l'aide directe et vous oubliez l'aide indirecte que nous apportons à la Distillerie, avec qui nous travaillons de concert. Quand vous énumérez les choses, on a l'impression que la Distillerie est mise aux bans des scènes d'Aubagne. Absolument pas. Entre 2022 et 2023, l'aide indirecte sur la Distillerie se montait à environ 44 000 euros l'année dernière.

Aujourd'hui, avec l'augmentation de l'indice à la construction et l'augmentation des fluides, nous sommes à plus de 57 000 euros. Si vous faites le calcul entre les aides directes et indirectes, nous sommes presque à 100 000 euros. Excusez-nous, mais on ne met pas en cause le travail de la Distillerie que nous reconnaissons. Les aides sont à la hauteur de ce que nous devons faire à la Distillerie. Nous sommes vraiment le premier subventionneur de cette association.

M. le Maire : Merci, Monsieur GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Cela illustre tellement bien ce qu'on s'est dit en préambule à ce Conseil Municipal. Il ne devrait pas y avoir de débat parce qu'il y a une augmentation de l'enveloppe qui est conséquente et qui va nous amener à nous abstenir sur cette délibération et non pas à voter contre. Il y a une discussion en commission qui est ouverte, intéressante et qui conduit à des échanges qui pourraient construire une réponse coopérative qui aurait dû être portée ce soir.

Tout le monde était d'accord, même Madame BOUGEAREL a dit qu'elle était d'accord avec la proposition que nous avons faite. Monsieur AMY avait réservé son avis parce que cela nécessite une discussion au sein de la majorité. C'est normal. C'est le débat démocratique, mais cet équilibre pouvait se faire. Il aurait permis qu'on puisse avoir, ce soir, un débat serein, gagnant-gagnant, comme cela peut arriver. On en a eu la preuve avec une délibération précédente. Cela ne vient pas pour quelles raisons ? C'est la recherche du conflit ?

J'ai eu l'occasion de dire, Monsieur AMY, dans cette enceinte, micro ouvert, que ce qui a été fait pour l'EAC et qui a conduit au label du Ministère de la Culture et de l'Éducation nationale est une politique ambitieuse pour nos enfants. On sait le dire. Ce n'est pas vrai qu'on est dans l'opposition systématique. En commission, quand on échange, on sait construire du discours ensemble. C'est dommage. En 14 minutes, je suis désolé de le dire, mais il n'y a pas eu de réponse sur la question des critères qui amènent à l'évolution des subventions. À la rigueur, il peut se dire ici qu'il n'y a pas de critères. Ce sont des arbitrages purement politiques et nous les assumons comme tels, sans autre explication.

Si c'est cela, il faut le dire. Il n'y a pas besoin de 14 minutes. On ne peut pas resservir les fluides qui sont comptés pour certains et pas pour d'autres. Cela ne marche pas. Je l'ai dit dans mon intervention très courte. Sinon, on les compte pour tout le monde. Ce n'est pas du tout une ineptie que de le penser. Monsieur AMY, que j'appelle Philippe dans la vraie vie, je voulais dire que c'est dommage de faire du conflit là où il peut y avoir de la construction collective au profit du climat culturel de notre Ville.

M. AMY : Je vais répondre à Monsieur Denis GRANDJEAN, que j'appelle Denis dans la vie aussi. D'abord, je tiens à vous remercier publiquement ce soir, Monsieur GRANDJEAN, d'avoir toujours été présent aux commissions de culture depuis 2014. Vous êtes souvent en retard, mais vous avez fait des efforts dernièrement et je vous félicite d'être à l'heure. Maintenant, je n'aime pas le terme « conflit » que vous utilisez parce qu'il n'y a pas de conflit avec la Distillerie. Il y a du travail que nous faisons ensemble. Nous avons eu plusieurs réunions. Ils ont eu des réunions avec des institutions au mois d'octobre qui sont arrivées à un bilan d'une analyse que nous avons partagée après un rendez-vous manqué dont je vous avais fait part le 5 novembre dernier. Nous avons eu cette réunion qui a été très constructive.

Vous vous focalisez sur l'aide directe. Vous oubliez toute l'aide indirecte dont j'ai parlé, tout ce travail de construction que nous avons. Nous avons convenu avec la Distillerie de travailler spécifiquement pour mettre plus en lumière le travail sur la pratique du théâtre amateur, notamment sur le festival 100 % Théâtre. Nous allons travailler sur une nouvelle formule, mais nous allons aussi accompagner la Distillerie dans ce nouveau dispositif. Nous allons prendre des coûts à notre charge que la Distillerie n'aura pas non plus. C'est facile de dire qu'il manque 3 000 euros par-ci et 2 000 euros par-là, mais il y a un autre investissement qui se fait au niveau des services et qui va aussi coûter, Monsieur GRANDJEAN. Je vous avais donné quelques éléments en commission. Je vous avais parlé de l'augmentation de l'aide indirecte que nous apportions à la Distillerie. Je n'avais peut-être pas autant détaillé la réponse que je vous fais ce soir.

M. le Maire : Merci, Monsieur AMY. Merci, Mesdames et Messieurs. Je crois que le débat était intéressant. 14 minutes, ce n'est pas beaucoup quand on parle de politique culturelle. Quand on parle de budget, je crois que c'est justement l'occasion d'aborder cette notion de politique culturelle. Cela pourrait être fait dans d'autres Conseils Municipaux, mais celui-ci est tout à fait opportun pour rappeler tout ce qui est fait en termes culturels. Si les

oppositions de gauche n'ont juste à nous dire qu'il manque 2 000 euros par-ci ou 2 000 euros par-là, je crois que c'est que vous êtes sur la bonne voie et le bon développement de nos politiques culturelles.

Vous avez eu raison de rappeler tout ce qui a été fait par toutes les associations. 14 minutes, ce n'est pas trop. Certaines existaient avant qu'on arrive et certaines sont nouvelles, mais l'un dans l'autre, vous avez rappelé combien l'éclectisme de cette politique culturelle que vous conduisiez avec les services de la Ville était de qualité et tout le monde le reconnaît. Je crois que c'est ce qu'il faut retenir. Je ne sais pas pourquoi Madame FARDOUX et Monsieur GRANDJEAN sont en train de se focaliser sur la Distillerie. C'est un des acteurs importants, mais ce n'est qu'un des acteurs d'un nombre d'acteurs de la culture très importants sur la commune.

Il y a toujours un jugement. Tout à l'heure, Monsieur AGOSTINI va intervenir sur le sport. On pourrait dire qu'il faudrait rajouter 2 000 euros ici et enlever 3 000 euros là. Certainement, mais les élus se regroupent, discutent. Quand vous nous rappelez, comme vous l'avez très bien fait dans votre propos, Monsieur AMY, qu'il y avait quasiment 100 000 euros en aide indirecte et directe donnés à la Distillerie, je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de collectivités ou beaucoup de villes qui donnent autant pour le théâtre, me semble-t-il. Vous avez aussi rappelé, dans les coûts indirects, combien la mise à disposition d'autres lieux que celui de la Distillerie lui-même aurait pu être comptée.

Monsieur AMY, je crois qu'on est vraiment dans une politique culturelle éclectique qui est là pour répondre. Je note les félicitations de Monsieur GRANDJEAN sur le 100 % Éducation Artistique et Culturelle. Je rappelle qu'il y a seulement deux villes dans les Bouches-du-Rhône qui sont labellisées qui sont Aix-en-Provence et Aubagne. Cela fait partie complètement de notre volonté, à la fois de l'élu à la culture et de l'élu à l'éducation, de mener à bien ce grand projet pour nos enfants. Dieu sait si dans le monde d'aujourd'hui, la culture est importante et la culture doit permettre d'effacer ce qu'on peut voir ici ou ailleurs. Cela nous permet aussi de sortir d'un certain nombre de ghettoisations dans notre pays.

Merci encore une fois pour votre approche, Monsieur AMY. N'hésitez jamais à nous parler de culture. Ne réduisez pas la politique culturelle à un budget, à une phrase, à 2 000 euros par-ci et 2 000 euros par-là. Rappelez systématiquement combien c'est important de pouvoir parler culture, de pouvoir présenter l'ensemble des acteurs culturels de notre Ville, qu'ils en soient tous ici remerciés pour le travail de fond qu'ils mènent. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Monsieur GRANDJEAN et Madame FARDOUX. Qui vote pour ? Madame BOUGEAREL et le reste du Conseil Municipal. Merci, Monsieur AMY.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°**31-121223** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

ABSTENTION (S) : Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Elette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine (2), Monsieur LATZ Alexandre (2), Madame BOISSON Valérie.

M. le Maire : Nous passons donc à une nouvelle thématique qui est la thématique « Enfance, éducation, jeunesse et enseignement ». C'est une délibération que Madame BOURGUIGNON va nous rapporter. Vous avez la parole.

32-121223 - Sur le rapport de Madame Cécile BOURGUIGNON, Conseillère Municipale -
Approbation de la Convention de partenariat avec l'AFPA dans le cadre du dispositif
« La Promo 16-18 ».

Mme BOURGUIGNON : Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, bonsoir. Cette délibération porte sur l'approbation de la convention de partenariat avec l'Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) dans le cadre du dispositif « La Promo 16-18 ». Permettez-moi de vous rappeler que chaque année, environ 80 000 jeunes sortent du système scolaire avant 18 ans sans aucune qualification. Pour tenter de remédier à ce constat d'échec, l'État a mis en place une obligation de formation afin de proposer un parcours personnalisé d'accompagnement et de formation. Ce parcours est porté par une équipe pluridisciplinaire de professionnels, de formateurs, d'animateurs et de conseillers.

En avril 2023, la Ville d'Aubagne a signé avec l'AFPA une convention dans le cadre du dispositif « La Promo 16-18 » permettant d'accompagner ces jeunes vers l'emploi ou vers un projet professionnel. Compte tenu du succès remporté lors de cette première mise en place, la Ville d'Aubagne souhaite reconduire ce dispositif en 2024. Au terme de cette nouvelle convention, la Ville s'engage sur deux axes : un partenariat logistique avec la mise en place de l'espace numérique de l'Espace Art et Jeunesse et d'une salle qui sera réservée à la formation, et un partenariat d'accompagnement par le biais de la Direction Jeunesse avec la participation des acteurs du pôle éducatif de territoire et du Service Loisirs Jeunes.

De son côté, l'AFPA s'engage à animer les activités à l'aide de matériel propre dédié, à mettre à disposition des supports de communication et à assurer la présence permanente d'un encadrant lors des activités. Grâce à ce programme porteur de solutions, les jeunes Aubagnais seront orientés et accompagnés dans la construction de leur avenir. Cette délibération, qui a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale, vous propose d'approuver la convention applicable à compter de 2024, telle que je viens de vous la présenter.

M. le Maire : Merci. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est votée à l'unanimité. Merci, Madame BOURGUIGNON.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **32-121223** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

COMMISSION « SPORT ET ÉVÉNEMENTS SPORTIFS »

M. le Maire : Nous changeons de thématique. Nous passons à la thématique « Sport et événements sportifs ». Ce sont deux délibérations qui nous sont rapportées par Monsieur AGOSTINI. Vous avez la parole, Monsieur AGOSTINI.

33-121223 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -
Approbation des Conventions de subventionnement des associations sportives.

M. AGOSTINI : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet l'approbation des conventions de subventionnement des associations sportives. La Ville, en

.../...

soutenant les actions menées par ces clubs, souhaite poursuivre le développement et la promotion du sport à Aubagne. Dans le cadre des conventions de subventionnement, les clubs participent à l'éducation et à l'animation sportive pour l'ensemble de la population ainsi qu'au rayonnement de la Ville à travers de nombreuses compétitions. Au titre de l'année 2024, ces conventions, outre leur obligation légale pour des montants égaux ou supérieurs à 23 000 euros, ont pour objet de conforter les différentes actions et de définir les moyens pour y parvenir.

Les associations sportives concernées par ces dernières sont les suivantes : Aubagne-Carnoux Volley-ball, Aubagne Football Club, Aubagne Garlaban Basket, Office Municipal des Sports, Pays d'Aubagne Hand-Ball Agglomération, Rugby Club Aubagnais, Roller Hockey Aubagne et Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune. Cette délibération vise à approuver la signature de ces conventions de subventionnement dont les dépenses sont inscrites au budget 2024. C'est une délibération qui a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci. Des interventions ? Il n'y en a pas. On va mettre au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? L'ensemble du Conseil Municipal vote cette délibération.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **33-121223** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

34-121223 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -
Approbation de la tarification des cours d'aquagym sur la période de janvier à juin 2024.

M. le Maire : La délibération numéro 34, Monsieur AGOSTINI.

M. AGOSTINI : Cette délibération propose l'approbation de la tarification des cours d'aquagym sur la période de janvier à juin 2024. Dans la perspective de la réouverture au grand public de la piscine Alain Bernard, la Ville souhaite permettre aux usagers de reprendre les cours d'aquagym en bénéficiant d'une tarification adaptée sur la période de janvier à juin 2024. Ces tarifs ont été calculés au prorata temporis sur la base de ceux en vigueur qui étaient de septembre à juin et établis en fonction du coefficient familial ainsi que du lieu de résidence. Comme vous le savez, les Aubagnaises et les Aubagnais ont une tarification préférentielle et incomparable. Cette délibération vise à approuver cette tarification. Elle a été présentée en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci, Monsieur AGOSTINI.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **34-121223** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

M. le Maire : Nous entamons la dernière ligne à droite du Conseil Municipal avec la thématique autour des Ressources Humaines. Nous avons quatre délibérations. Nous allons demander à Monsieur ROUSSET de nous les rapporter.

35-121223 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -

Approbation de l'application du coefficient de Bradford aux agents de la Police Municipale et aux Professeurs et Assistants d'enseignement artistique.

M. ROUSSET : Merci, Monsieur le Maire. La première des délibérations concerne l'approbation de l'application du coefficient de Bradford aux agents de la filière Police Municipale et aux Professeurs et Assistants territoriaux d'enseignement artistique. Comme cette assemblée le sait, nous avons déjà longuement échangé et débattu sur la mise en place du RIFSEEP, le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Suggestions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Nous avons discuté de ce régime qui a été instauré à la Ville d'Aubagne en Conseil Municipal le 21 décembre 2020 et deux délibérations successives en 2021-2022.

À cette époque, le RIFSEEP étant composé de deux éléments principaux, l'IFSE d'une part et le CIA d'autre part, nous avons souhaité que sur l'IFSE, l'indemnité de fonctions, de suggestions et d'expertise, vienne s'appliquer un coefficient qui était le coefficient de Bradford. Ce coefficient permet de mesurer l'absentéisme, surtout sur le volet « fréquence » des absences plus que sur le volet « durée ». Nous avons mis en application sur l'ensemble du personnel de la Ville, sauf sur les deux filières de la Police Municipale et des Professeurs et Assistants d'enseignement artistique. Nous vous demandons aujourd'hui d'étendre ce coefficient de Bradford à ces deux filières.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. Madame FARDOUX.

Mme FARDOUX : D'abord, je voudrais m'adresser à Monsieur RUSCONI très solennellement. Monsieur RUSCONI, je vous confie une mission. Nous avons combattu le coefficient de Bradford pour les agents qui n'étaient pas de la Police Municipale. Nous le combattons toujours pour les agents de la Police Municipale. Nous voterons contre cette délibération parce que nous pensons que pour les agents de la Police Municipale, comme pour les professeurs d'arts plastiques, comme pour tous les agents, il n'est pas possible pour une collectivité de punir les agents qui sont malades. C'est de cela qu'il s'agit.

Nous avons des modifications sur la forme à la page 1 de la délibération. Quand il est question de la deuxième mise à jour, le Conseil Municipal était le 22 mars et non pas le 21 mars 2022. Il y a juste une date à modifier. Dans l'article 2, il est fait mention de l'IFSE en page 2 alors que les indemnités et primes des agents de la Police Municipale ne sont pas le RIFSEEP, donc ce n'est pas l'IFSE. L'abattement n'est pas sur l'IFSE, mais sur les indemnités et primes.

C'était pour la forme. Concernant les fourchettes qui sont indiquées dans cette délibération, ces fourchettes allant de 400 jusqu'à 1999 et à partir de 1999 sont les fourchettes que vous avez instaurées en deuxième intention pour l'IFSE, c'est-à-dire pour une partie du RIFSEEP. Quand vous avez introduit le coefficient de Bradford, vous les avez modifiées de façon favorable pour les agents. Nous avons salué cette évolution. Je n'ai pas trouvé de délibération qui portait sur la modification des fourchettes sur le CIA.

Concernant ces fourchettes que nous allons maintenant étendre à l'ensemble des indemnités, ce qui correspond à l'IFSE et le CIA, si on étend ces fourchettes pour toutes les primes et indemnités des agents de la Police Municipale et pour les enseignants d'arts plastiques, il serait logique aussi que cette fourchette soit la même pour le CIA. Je voudrais savoir si c'est déjà le cas ou si cela va être le cas. C'est une question.

M. ROUSSET : Je vais essayer d'être clair. Je vois que vous avez des informations précises sur l'IFSE et le CIA. Nous allons retravailler sur le CIA pour mettre en harmonie les règles qui s'appliquent à l'IFSE et les règles qui s'appliquent au CIA. Vous aurez éventuellement une future délibération qui permettra d'harmoniser tout cela.

M. le Maire : Concernant les deux coquilles, nous allons effectivement les prendre en considération pour faire voter la délibération. S'il n'y a pas d'autres remarques, je mets aux voix cette délibération en tenant compte de la rectification des deux coquilles précisées par Madame FARDOUX. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La majorité vote cette délibération.

La délibération n°**35-121223** est adoptée à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

ABSTENTION (S) : Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame BOUGEAREL Michèle (2).

CONTRE : Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur LATZ Alexandre (2), Madame FARDOUX Clémentine (2), Madame BOISSON Valérie.

36-121223 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de la mise à jour du tableau des emplois des postes budgétaires 2024.

M. le Maire : Monsieur ROUSSET pour la délibération suivante.

M. ROUSSET : C'est la délibération de Noël. C'est la mise à jour du tableau des emplois des postes budgétaires 2024. Vous retrouvez l'ensemble des emplois de la Ville avec la liste des postes budgétaires. Je vous rappelle à chaque fois que ces postes budgétaires sont pourvus ou non. Ils sont classés par filière, cadre d'emplois et grade. Si vous avez eu la curiosité de vous reporter à la précédente délibération, vous verrez que le nombre total de 77 est inchangé.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le groupe de Madame FARDOUX ne participe pas au vote. Pareil pour le groupe de Monsieur GRANDJEAN. Abstention pour Madame BOUGEAREL et le reste de l'hémicycle vote cette délibération.

La délibération n°**36-121223** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

ABSTENTION (S) : Madame BOUGEAREL Michèle (2).

Ne participe (nt) pas au vote : Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine (2), Monsieur LATZ Alexandre (2), Madame BOISSON Valérie.

37-121223 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au
Maire -

Approbation de la reconduction de la convention d'adhésion au Pôle Santé au Travail du CDG13.

M. ROUSSET : La délibération suivante approuve la reconduction de la convention d'adhésion au Pôle Santé au travail du CDG13. C'est un partenariat que nous avons instauré depuis un certain nombre d'années qui nous apporte notamment de l'expertise et de l'aide juridique sur la santé au travail.

M. le Maire : Des interventions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Le groupe de Madame FARDOUX ne prend pas part au vote. Le groupe de Monsieur GRANDJEAN vote cette délibération et Madame BOUGEAREL également.

La délibération n°**37-121223** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

Ne participe (nt) pas au vote : Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur LATZ Alexandre (2), Madame FARDOUX Clémentine (2), Madame BOISSON Valérie.

38-121223 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de la convention d'adhésion au secrétariat médical du CDG13.

M. le Maire : Monsieur ROUSSET pour la dernière délibération concernant les RH.

M. ROUSSET : Là aussi, Monsieur le Maire, c'est l'approbation de la reconduction de la convention d'adhésion au secrétariat médical du CDG13. Je vous rappelle qu'en application de la réglementation relative aux instances médicales dans la fonction publique territoriale, les secrétariats du comité médical et de la commission de réforme ont fusionné en un conseil médical qui est placé auprès du CDG13. Ce conseil est consulté pour tous les domaines relevant des instances médicales antérieures dans le cas d'instruction de dossiers médicaux complexes.

M. le Maire : Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le groupe de Madame FARDOUX ne prend pas part au vote. Le reste vote cette délibération.

La délibération n°**38-121223** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

Ne participe (nt) pas au vote : Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur LATZ Alexandre (2), Madame FARDOUX Clémentine (2), Madame BOISSON Valérie.

Il me reste à vous soumettre le compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au maire et d'en prendre acte. Pas d'intervention ? Permettez-moi de vous remercier, Mesdames et Messieurs, pour la tenue de ce Conseil Municipal qui a été dense, mais très intéressant. Je voudrais remercier aussi celles et ceux qui nous suivent sur Internet ainsi que le public qui est un peu moins nombreux après avoir fait la claque pour Monsieur GRANDJEAN et Madame FARDOUX. Il s'est un peu éclipsé, mais il reste quand même du public ici présent. Je les remercie et je les félicite pour leur assiduité sur l'ensemble du suivi de ce Conseil Municipal. Bonnes fêtes de fin d'année à chacune et à chacun d'entre vous. Bonne soirée à tous. Je rappelle aux élus qui n'ont pas signé qu'il faut signer les documents budgétaires, s'il vous plaît.

--- 000 **0** 000 ---